GROUPE CRÉDIT MUTUEL 2023

RAPPORT financier

ÉDITION 2024

Crédit Mutuel

Sommaire

Rapport de gestion du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel **p 4**

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 7
Analyse par secteur d'activité p 9
Résultats par activité et *reporting* par pays p 10
Fonds propres et exposition aux risques p 12

États financiers **p 32**

Bilan p 32
Compte de résultat p 34
Tableau de variation des capitaux propres p 36
Tableau des flux de trésorerie nette p 38

Annexes **p 41**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **p 150**

Rapport de gestion
du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2023
Éléments financiers et extra-financiers

Contexte économique et financier

2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés quant à la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation, soutenant les marchés d'actions avec un rallye de fin d'année d'une ampleur rare. Le profil de croissance s'est toutefois nettement différencié entre l'Europe et les Etats-Unis. Le Vieux Continent a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation, de la réduction du soutien budgétaire, du durcissement des conditions financières de la BCE ou encore des fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique. Au contraire, la croissance américaine s'est montrée plus résiliente, soutenue par les mesures de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.

Les banques centrales ont fait une pause dans leur resserrement monétaire

En zone euro, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la Banque centrale européenne (BCE) sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et les hausses de salaires ont notamment contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année (passant de + 8,6 % en janvier en glissement annuel à + 2,4 % en novembre, et de + 5,3 % à + 3,6 % pour la sous-jacente), grâce à des effets de base favorables, à la diffusion des conditions financières restrictives et au ralentissement des prix à la production. De plus, la zone euro a connu une croissance atone cette année (- 0,1 % en rythme séquentiel au 3ème trimestre 2023 ; +0,1 % au 2nd et 1er trimestre), laquelle n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut (+ 12 % pour le Stoxx Europe 600). La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au 2ème semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4 % le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 aux deux visages : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (*spreads*) de taux entre les pays cœur et les pays dits « périphériques » de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar (terminant en hausse de près de + 4 % à 1 € = 1,10 $) principalement en raison du repli du dollar causé par l'intégration de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs. A l'échelle européenne, les Etats membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3 % du PIB et celui de dette publique à 60 % du PIB, octroie davantage de flexibilité aux Etats pour réduire leur endettement, notamment via l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des évènements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

Au Royaume-Uni, si la persistance de l'inflation et des tensions sur le marché de l'emploi ont nécessité la poursuite des hausses de taux directeurs au 1er semestre, la désinflation observée par la suite a permis à la Banque d'Angleterre d'entamer une phase de pause dans son resserrement monétaire depuis l'été (en maintenant ses taux à 5,25 %). Les conséquences de la politique monétaire ont toutefois pesé sur la croissance économique, laquelle est restée atone au 3ème trimestre (- 0,1 % en glissement trimestriel). Le gouvernement a présenté son budget d'automne dans lequel il prévoit des dépenses budgétaires supplémentaires (et donc des émissions de dette plus fortes qu'attendu) ainsi qu'une hausse importante du salaire minimum, des pensions et des prestations sociales.

Aux Etats-Unis, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement, a également poussé la banque centrale américaine (Fed) à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5 %-5,25 %. Le mouvement désinflationniste s'est toutefois matérialisé plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de + 5,5 % en janvier à + 2,6 % en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à + 4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main-d'œuvre mais créations d'emploi toujours élevées, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de + 4 % en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier), avant d'amorcer un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Surtout visible sur la partie réelle (i.e. hors anticipations d'inflation), cette décrue des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques (+ 25 % pour le S&P 500). Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux Etats-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant la trajectoire des finances fédérales américaines, lesquelles faisaient suite à un risque de défaut compte tenu de divergences fortes au sein du Congrès autour des décisions budgétaires. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés,

permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'Etat).

En Chine, la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la croissance, dont la reprise post-pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire, afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, sans oublier la net déclin des indices chinois (- 18 % pour le Hang Seng en 2023). En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (enjeux autour de Taïwan et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale.

S'agissant des matières premières, le cours du Brent a rebondi jusqu'à quasiment 95 $/baril durant l'été sur fond de coupes de production de l'OPEP+, de résilience de la demande américaine et de hausse des importations chinoises, avant de revenir en fin d'année autour de 78 $/baril, dans le sillage du ralentissement économique mais aussi de craintes concernant la solidarité du cartel. Les cours du gaz se sont quant à eux repliés (autour de 35 €/MWh pour la référence européenne TTF à fin d'année) profitant d'une demande contenue et de la diversification des approvisionnements. Les tensions géopolitiques et les risques climatiques ont néanmoins alimenté la volatilité, en particulier sur certaines denrées alimentaires, bien que l'indice FAO des matières premières se soit globalement replié en 2023.

La France a souffert de la vigueur de l'inflation et du resserrement monétaire

En France, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 (+ 3,7 % sur un an en décembre en glissement annuel vs + 6 % en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont continué d'affecter l'activité. Après avoir montré des signes de résilience au 1er et 2ème trimestre, la croissance française s'est contractée au 3ème trimestre (- 0,1 % en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et si les signes d'affaiblissement se sont multipliés en fin d'année, l'économie a évité la récession (PIB au 4ème trimestre stable à + 0 % en rythme séquentiel). En effet, les indices d'activités PMI se sont sensiblement dégradés entre le printemps et l'automne bien que sur la fin d'année la situation se soit stabilisée. Les raisons du ralentissement ont été multiples : dégradation du pouvoir d'achat, baisse des crédits bancaires causée par le durcissement des conditions financières, hausse des coûts dans l'industrie et les services, progression des faillites. Mais de premiers signaux d'amélioration, encore fragiles, se sont manifestés en fin d'année dans le sillage de la stabilisation des taux directeurs, de la moindre dégradation des conditions bancaires mais aussi et surtout du retour des salaires réels en territoire positif (salaires nominaux desquels l'inflation est retirée). En outre, la croissance française a, dans l'ensemble, mieux résisté que ses pairs européens, en particulier l'Allemagne, compte tenu de la poursuite du soutien budgétaire permettant de limiter la dégradation de l'activité.

Au cours du premier semestre, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Les notations souveraines de la France des agences S&P (AA) et Moody's (Aa2) sont toutefois restées stables. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 (vs 4,9 % estimé en 2023) qui nécessitera l'émission de 285 Md€ de dette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de + 15 % sur l'année.

Activité et résultats du groupe

Le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien que les entités du groupe Crédit Mutuel ne soient pas cotées.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 6 mars 2024, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- La création d'ACM Deutschland, de CM Impact Forêts & Fonds de révolution environnemental et solidaire et du Fonds de dotation CMA ;
- L'acquisition de KCIOP par le Groupe EBRA ;
- La consolidation d'entités déjà détenues : Crédit Mutuel Capital Privé, CIC Capital Belgium, Caroline 1, Arkéa Immobilier Conseil et Swen Capital Partners ;
- Les cessions de GACM Espagne, de Targobank Espagne et de Novelia ;
- La cession hors groupe du Groupe Cholet Dupont ;
- GACM a profité du passage à IFRS 17 pour déconsolider des entités jugées non significatives dont Serenis Assurances, Partners, ICM Life ou Astrée ;
- La radiation de Strateo.

La marge d'intérêt (9 376 M€) progresse de 2,8 % (+ 259 M€)

La hausse des taux a favorisé les opérations à taux variable de type interbancaires et banques centrales et les portefeuilles titres. En revanche, elle pèse sur le coût des titres émis et ne porte pas encore ses effets sur la clientèle (la hausse des charges étant plus rapide du fait de la hausse des taux notamment règlementés que celle des produits, handicapés par le taux de l'usure).

Dépôts clientèle (594,1 Mds€) (soit + 5,0 %, + 28,3 Mds€, + 21,0 % hors comptes ordinaires créditeurs)

Les variations ont été très significatives sur certaines catégories :
- Du fait de la hausse des taux, l'épargne réglementée à vue (172,0 Mds€, + 3,0 %) poursuit sa progression, notamment les livrets bleus et A (71,5 Mds€, + 11,4 %), les LDD (25,4 Mds€, + 14,0 %) et les LEP (13,1 Mds€, + 55,7 %). Le taux de centralisation des dépôts réglementés (livrets bleu, A, LDD, LEP) auprès de la CDC est de 55,5 % contre 54,3 % en 2022 ;
- Les comptes à terme, dont la rémunération s'est accrue, ont fortement augmenté (119,7 Mds€, + 107,3 %) tout comme les emprunts de la clientèle financière à terme (9,9 Mds €, + 59,1 %) ;
- En revanche, sont en baisse les livrets ordinaires (- 49,5 Mds€, - 16,9 %)
- l'épargne logement baisse (48,4 Mds €, - 9,4 %) malgré l'évolution des taux de PEL ;
- et les comptes ordinaires créditeurs (221,1 Mds€), sont en recul (- 36,5 Mds€, - 14,2 %) ;

Prêts et créances sur la clientèle (639,1Mds€) (soit + 4,4 %, hors PGE : + 5,2 %)

Les variations ont été significatives sur certaines catégories :
- Les crédits à la consommation/revolving ont une croissance soutenue (61,2 Mds€, + 6,9 %) ;
- Les crédits de trésorerie hors PGE enregistrent également une bonne progression (22,3 Mds€, + 5,4 %) ; les PGE continuent de diminuer (- 32,5 % à 9,1 Mds€), du fait des remboursements et de l'absence de production nouvelle significative ;
- Les crédits à l'habitat (331,7 Mds€, + 4,3 %) ;
- Les crédits à l'équipement (151,8 Mds€, soit + 5,5 %) ;
- Les encours de crédit-bail et location simple (23,4 Mds€, + 6,2 %) ;
- L'affacturage subit une légère baisse après deux très bonnes années (17,1 Mds, - 1,5 %).

Commissions

Les commissions du groupe Crédit Mutuel sont en légère progression (+ 1,5 %) atteignant 5,3 Mds€ en 2023. Cette évolution est portée par la croissance des commissions de comptes et monétique. Les autres natures de commissions sont stables (services) ou en repli (crédits, impactées par la baisse des pénalités de rachats anticipés, et financières).

Portefeuilles titres et dérivés

Le portefeuille « actifs financiers Juste Valeur par Capitaux Propres - JVCP » (47,8 Mds€) est en hausse (+ 11,6 %) du fait principalement de la partie effets publics et revenus fixes. Le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat –JVPR »

(35,6 Mds€) augmente de 3,8 Mds€ (+ 12,0 %), du fait des instruments à revenus fixes mais aussi des actions.

Au passif, le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat –JVPR » (20,4 Mds€) reste relativement stable (- 2,9 %).

Le gain net sur le portefeuille JVPR (967 M€) est stable (- 3 M€) ; l'évolution positive des opérations de transactions et de change est compensée par celle sur dérivés et JVO. Il en est de même pour la « JVCP » dont l'ensemble des composantes restent stables à - 139 M€ (+ 4 M€). A noter la moindre performance du capital développement, en lien avec le contexte et un effet de base 2022 favorable.

Les **produits nets sur les autres activités** (3 167 M€) baissent de 244 M€ (- 7,2 %), du fait de l'assurance (2,0 Mds€ après retraitement IFRS 17, - 1,7 %) et des autres activités (- 210 M€, - 15,1 %). L'assurance est en léger retrait, du fait principalement, de la hausse de la sinistralité (évènements climatiques, effet inflation sur les coûts, réparation auto/habitation notamment) malgré des marchés financiers plus porteurs.

Les produits nets des autres activités (hors assurances, 1 178 M€) baissent de - 15,1 % (- 210 M€), du fait surtout de variations de dotations aux provisions compensées partiellement par la progression du pôle Euro-Information, de Fédéral Service et Federal Equipement.

Conduisant à une stabilité du produit Net Bancaire (+ 91 M €, + 0,5 %)

Les frais généraux (11,1 Mds €) sont en hausse de 5,6 %.

Les charges de personnel, les autres charges générales d'exploitation ainsi que les dotations nettes sur amortissements et provisions augmentent :

Les **charges de personnel** (6 592 M€, + 5,1 %) augmentent ainsi de 322 M€, sous l'effet de la hausse des salaires, en lien avec les augmentations générales et primes de pouvoir d'achat octroyées par la plupart des groupes et l'augmentation des impôts.

L'**effectif moyen** du groupe Crédit Mutuel s'établit à 84 584 personnes en 2023 (en équivalent temps plein), en hausse de 1,3 %.

Les **autres charges d'exploitation** (3 503 M€, + 6,1 %) s'accroissent de 202 M€, du fait, notamment, de la hausse des services extérieurs et des charges informatiques.

Les **dotations aux amortissements et provisions** (950 M€, + 7,5 %) augmentent de 66 M€.

Au final, le **coefficient d'exploitation** atteint 59,2 % à la hausse de 2,9 points (contre 56,3 % en 2022).

Le coût du risque augmente (1 422 M€, + 46,6 %, - 46,0 % vs 2020)

La progression du coût du risque concerne le risque avéré, sous l'effet principal de dossiers de Place, le non avéré étant en recul (en lien avec les ajustements post-modèle).

En matière de qualité des risques :
- Le taux de crédits douteux s'établit à 2,63 % contre 2,42 % fin 2022. Hors entités de crédits à la consommation, le taux de crédits douteux est également à la hausse à 2,07 % contre 1,88 % en 2022 ;
- Le taux de couverture individuel s'établit à 46,2 % contre 47,6 % fin 2022,
- Le taux de couverture global (S2+ S3) s'établit à 57,9 % contre 61,7 % fin 2022.

Les **gains nets sur autres actifs** sont de + 74 M€ (- 135 M€ en 2022). Elles intègrent notamment un ajustement de prix sur EI Technologie et la plus value de cession réalisée sur le courtier Novelia.

La **quote-part des entités mises en équivalence** atteint + 17 M€ en 2023 contre - 6 M€ en 2022.

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** est à 0 en 2023.

La **charge fiscale** (1 701 M€) recule de 3,4 % en lien avec la baisse du résultat taxable.

Cet ensemble se traduit par un résultat net (part du groupe) en hausse (4 571 M€, + 8,4 %).

Les capitaux propres part du groupe poursuivent leur progression 75 388 M€ (+ 6,5 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- l'incorporation du résultat annuel 2022 en réserves, hormis la part distribuée (213 M€)
- le résultat 2023 : 4 571 M€ et,
- les plus/moins-values nettes latentes du groupe (+ 188 M€, contre - 85 M€ en 2022), qui cachent des disparités. Sont en recul les avantages postérieurs à l'emploi, tandis que progressent les portefeuilles obligataire et actions.
- et ce, malgré une baisse du capital de 140 M€.

Analyse par secteur d'activité

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des Fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupent les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

Résultats par activité et *reporting* par pays

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

Banque de détail

EN MILLIONS D'EUROS	2023	2022 retraité	variation 2023/2022 retraité	2022 publié
Produit net bancaire	14 484	14 449	0,2 %	14 487
Résultat brut d'exploitation	4 565	4 898	- 6,8 %	4 970
Résultat avant impôt	3 435	4 013	- 14,4 %	4 084
Résultat net part du groupe	2 429	2 833	- 14,3 %	2 902

Le PNB de la banque de détail (14 484 M€) augmente de 35 M€ (+ 0,2 %). L'évolution du PNB provient principalement d'une baisse de la Marge Nette d'Intérêt (- 75 M€) partiellement compensée par une hausse des commissions (+ 40 M€) et des autres éléments (+ 63 M€).

Le groupe compte 37,8 millions de clients en fin d'année 2023, dont 34,8 millions de particuliers.

Les frais généraux (9 919 M€) augmentent de 368 M€ (+ 3,9 %). Les frais de personnel augmentent de 279 M€ (+ 5,2 %).

Les charges générales d'exploitation augmentent également de 75 M€, ce qui s'explique par la hausse des services extérieurs, d'autres charges diverses, notamment informatique, compensées par la baisse de la contribution FRU.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 68,5 % contre 66,1 % un an plus tôt (proforma IFRS 17 en 2022).

Le **coût du risque** augmente pour atteindre 1 175 M€ (+ 227 M€). Le risque non avéré baisse de 221 M€ par rapport à 2022 pour atteindre - 153 M€, et tandis que l'avéré augmente de 449 M€.

A noter que les **gains / pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** baissent de 18 M€ s'expliquant principalement par les cessions de Novelia, des locaux de Dusseldorf chez Targo Bank Retail et la première consolidation en MEE de l'entité Swen Capital Partners.
L'IS atteint 984 M€ en baisse de 169 M€ (- 14,7 %).

Au final, le **résultat net part du Groupe** baisse de 404 M€ pour atteindre 2 429 M€.
La part de la banque de détail dans le résultat net part du groupe baisse à 53 % (67 % proforma IFRS 17 en 2022).

Assurance

EN MILLIONS D'EUROS	2023	2022 retraité	variation 2023/2022 retraité	2022 publié
Produit net bancaire	1 546	1 593	- 3,0 %	2 211
Résultat brut d'exploitation	1 375	1 436	- 4,2 %	1 335
Résultat avant impôt	1 369	1 423	- 3,8 %	1 331
Résultat net part du groupe	1 069	1 082	- 1,2 %	1 017

Le **PNB** atteint (1 546 M€) et est en légère baisse par rapport à 2022 (1 593 M€), sous l'effet notamment de la sinistralité, malgré le dynamisme commercial.

En 2023, le chiffre d'affaires assurance du groupe Crédit Mutuel augmente de 4,9 % sur un an, pour atteindre 19,3 milliards, les branches vie et risques contribuant toutes deux à la hausse.

Le chiffre d'affaires en assurance vie (12,1 Mds€) progresse de 5,2 %, avec une part de 40 % de la collecte sur les supports en unités de comptes. Les encours d'assurance vie se sont appréciés de 4,0 % à 157,8 Mds€ fin 2023. L'activité en assurance de risques (biens et personnes) poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 7,2 Mds€, en hausse de 4,3 %. Le nombre d'assurés totalise 17,1 millions, représentant un nombre de contrats en portefeuille de 45,9 millions.

Les frais généraux (171 M€)* progressent ainsi que les charges de personnel et les dotations sur amortissements.

La **quote part de résultat mis en équivalence est de** - 5M€.

Au total, le **résultat net part du Groupe** atteint 1 069M€ (- 13 M€ par rapport à 2022).
L'assurance représente 23 % du résultat net part du Groupe (26 % en 2022).

** En nouvelle norme IFRS 17.*

Banque grandes entreprises - Banque d'investissement

EN MILLIONS D'EUROS	2023	2022 retraité	variation 2023/2022 retraité	2022 publié
Produit net bancaire	1 624	1 585	2,5 %	1 585
Résultat brut d'exploitation	1 123	1 124	- 0,1 %	1 124
Résultat avant impôt	958	1 133	- 15,4 %	1 132
Résultat net part du groupe	743	970	- 23,4 %	970

Le **PNB** atteint 1 624 M€, en hausse de 39 M€ qui s'explique principalement par la hausse des activités de financement et de marché. Le capital développement est en baisse après deux belles années 2021 et 2022 (- 200 M€).

Les **frais généraux** (501 M€) augmentent (+ 40 M€), sur la banque de financement, le capital développement et les activités de marché.

Le **coût du risque** s'élève à - 173 M€, en hausse de 182 M€ par rapport à décembre 2022, principalement sur les activités de financement (+ 175 M€), l'activité marché et de capital développement augmentent respectivement de 4 et 3 M€. Le risque avéré augmente (+ 156 M€) de même que le coût du risque non avéré (+ 24 M€).

L'**IS** qui représente - 215 M€ est en hausse.

Le **résultat net part du Groupe** est de 743 M€, en baisse de 227 M€.

Gestion d'actifs et Banque privée

EN MILLIONS D'EUROS	2023	2022 retraité	variation 2023/2022 retraité	2022 publié
Produit net bancaire	1 459	1 287	13,4 %	1 286
Résultat brut d'exploitation	502	400	25,5 %	401
Résultat avant impôt	431	376	14,6 %	377
Résultat net part du groupe	319	289	10,4 %	290

Les encours d'épargne financière bancaire (hors assurance-vie) progressent de 8,0 %, à 338,7 milliards. Ils bénéficient du double effet favorable de la collecte dynamique et de la valorisation, par l'embellie sur les marchés financiers en 2023, particulièrement en fin d'année, après une année 2022 très chahutée.

Le **PNB** est en hausse de 172 M€ et s'établit à 1 459 M€. La Banque Privée augmente de + 142 M€, tandis que la Gestion d'actifs augmente de 30 M€ (dont 33 M€ sur les commissions).

Les frais généraux (957 M€) augmentent de 7,9 % (+ 70 M€), dont Banque Privée (+ 37 M€) et gestion d'actif (+ 33 M€).

Le coût du risque est à - 73 M€, en hausse de 34 M€.

Les gains nets sur autres actifs et MEE sont de 2 M€ contre 15 M€ en 2022.

La ligne « Impôts et autres » (- 109 M€) est en hausse de + 24 M€,

Au final, le résultat net part du Groupe atteint 319 M€, en hausse de 10,4 %.

Autres

EN MILLIONS D'EUROS	2023	2022 retraité	variation 2023/2022 retraité	2022 publié
Produit net bancaire	738	768	- 3,9 %	2 178
Résultat brut d'exploitation	65	267	- 75,7 %	154
Résultat avant impôt	106	- 936	- 111,3 %	- 1 048
Résultat net part du groupe	11	- 958	- 101,1 %	- 1 059

Le **PNB** atteint 738 M€, en baisse de 30 M€ (- 3,9 %).

Les **frais généraux** s'établissent à 673 M€ (+ 34,3 %).

Le **coût du risque est à 0 en 2023 contre + 8 M€ en 2022.**

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** atteignent 41 M€ contre - 1 211 M€ en 2022, soit une variation de + 1 252 M€. L'année 2022 avait été marquée par la dépréciation du goodwill de Targobank Allemagne, la réévaluation des titres Targobank Espagne et la cession de Floa.

La ligne « IS et autres » atteint - 92 M€ et augmente de + 73 M€.

Au final, le **résultat net part du Groupe** du secteur est de 11 M€ en hausse de 969 M€, compte tenu des éléments exceptionnels de l'année 2022.

Fonds propres et exposition aux risques

*Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **.*

Fonds propres**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente, les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires,...).

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

A ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

Ratio de solvabilité
Phase transitoire

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022 POST IFRS 17	31.12.2022
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**69 066**	**64 848**	**62 679**
Capital	11 348	11 481	11 481
Réserves éligibles avant ajustements	63 573	58 910	56 741
Déductions de fonds propres de base de catégorie 1	- 5 855	- 5 543	- 5 543
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	**8**	**5**	**5**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	**7 889**	**8 468**	**8 468**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**76 963**	**73 322**	**71 152**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	330 034	312 722	304 666
Emplois pondérés au titre des risques de marché	2 305	2 447	2 447
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	27 538	26 622	26 622
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	**359 878**	**341 791**	**333 735**
Le montant de CET1 inclut le résultat annuel net de dividendes.			
RATIOS DE SOLVABILITÉ			
Ratio de Common Equity T1 (CET1)	19,2 %	19,0 %	18,8 %
Ratio Tier One	19,2 %	19,0 %	18,8 %
Ratio Global	21,4 %	21,5 %	21,3 %

À noter : le montant de CET1 inclut le résultat annuel net de dividendes.

Politique de gestion des risques

Le processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques du groupe Crédit Mutuel au vu de son profil de risque est effectué annuellement au travers de l'analyse et la validation au plus haut niveau de la cartographie globale des risques du Groupe. Celle-ci couvre les risques d'activité et de rentabilité, de capital, liquidité, les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, de crédit, de marché, risques opérationnels, les risques inhérents à l'activité du conglomérat (et notamment le risque assurance), les risques climatiques et liés à l'environnement ainsi que les risques non financiers.

Risque de crédit

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- Mesurer les exigences de fonds propres ;
- Aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- Réduire le coût du risque dans la durée ;
- Répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le Conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale. Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables. La procédure portant sur la définition du défaut intègre les nouveaux principes de déclassement en statut défaut et de reclassement en statut sain.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (Directeurs généraux, Directeurs des risques et Directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

Exposition au risque de crédit sur les prêts et créances

EXPOSITION	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	79 769	65 075
Clientèle	650 218	575 805
Exposition brute	**729 987**	**640 880**
Dépréciations	**- 11 713**	**- 11 186**
Etablissements de crédit	- 10	- 10
Clientèle	- 11 703	- 11 176
EXPOSITION NETTE	**718 274**	**629 694**

Exposition au risque de crédit sur les engagements donnés

EXPOSITION	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Engagements de financement donnés	**101 709**	**105 847**
Etablissements de crédit	742	577
Clientèle	100 967	105 270
Engagements de garantie donnés	**32 330**	**32 477**
Etablissements de crédit	4 693	5 422
Clientèle	27 637	27 055
Provision pour risques sur engagemens donnés	**306**	**281**

Exposition au risque de crédit sur les titres de créance

EXPOSITION	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Titres de créance		
Effets publics	57 072	59 254
Obligations	93 809	90 818
Instruments dérivés	11 696	6 466
Pensions & prêts de titres	5 409	4 650
Exposition brute	**167 986**	**161 188**
Dépréciation des titres	- 144	- 133
Exposition nette	**167 842**	**161 055**

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de PD (prêts à la clientèle)

31.12.2023 **Par tranche de PD 12 mois IFRS9**	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	48	302 792	1 436	0	0
0.1 - 0.25	0	79 796	258	0	0
0.26 - 0.99	1	100 589	8 565	0	0
1 - 2.99	5	57 536	10 546	0	0
3 - 9.99	12	40 455	10 317	0	0
>=10	501	10 840	10 565	0	16 658
Total	**567**	**592 008**	**41 688**	**0**	**16 658**

Structure des encours interbancaires et répartition géographique des prêts interbancaires

	31.12.2023 en %	31.12.2022 en %
Structure des encours interbancaires par note (périmètre IRBA - encours bruts sains)		
A+	13,3 %	15,2 %
A-	28,5 %	26,2 %
B+	18,7 %	21,4 %
B-	30,2 %	27,8 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	9,3 %	9,4 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois - Erratum 31.12.2022.

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2023, avec près de 91 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2023 en %	31.12.2022 en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	53,99 %	50,76 %
Allemagne	5,76 %	5,79 %
Europe hors France et Allemagne	15,55 %	15,37 %
Autres Pays	24,70 %	28,08 %

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

Risques de crédit auprès de la clientèle

	31.12.2023 en %	31.12.2022 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A - Admin. et banques centrales	20,9 %	22,5 %
B - Établissements (institutions)	6,5 %	5,5 %
C - Entreprises (corporate)	25,1 %	25,1 %
D - Clientèle de détail (retail)	47,5 %	47,0 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est en légère baisse.

Répartition géographique des risques clientèle

	31.12.2023 en %	31.12.2022 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	82,02 %	82,49 %
Allemagne	6,27 %	5,59 %
Europe hors France et Allemagne	5,56 %	5,85 %
Autres Pays	6,15 %	6,07 %

Concentration des risques bruts

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	117	112
Bilan en M€	108 450	103 272
Hors bilan en M€	48 710	48 379
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	79	78
Bilan en M€	12 707	14 489
Hors bilan en M€	6 975	6 099

Tout engagement confondu, les 117 risques supérieurs à 300 M€ représentent un montant unitaire moyen de 1,343Mds€ vs 1,354Mds€ en 2022, alors que les 78 risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 249M€ (264 M€ en 2022).

Qualité des risques

	31.12.2023	31.12.2022
Créances dépréciées individuellement (S3)	17 121	15 063
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 1 992	- 2 137
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	- 7 917	- 7 164
Taux de couverture individuel	**46,2 %**	**47,6 %**
Taux de couverture global	**57,9 %**	**61,7 %**

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2023	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**8 341**	**1 688**	**340**	**6 653**	**17 022**
Administrations centrales	95	54	20	13	182
Établissements de crédit	10	5	0	2	17
Autres entreprises financières	76	14	2	58	150
Entreprises non financières	5 507	1 078	255	4 227	11 067
Particuliers	2 653	537	63	2 353	5 606
Total	**8 341**	**1 688**	**340**	**6 653**	**17 022**

31.12.2022	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**7 461**	**1 386**	**324**	**5 272**	**14 443**
Administrations centrales	121	58	25	10	214
Établissements de crédit	12	9	1	1	23
Autres entreprises financières	187	8	1	66	262
Entreprises non financières	4 945	871	250	3 192	9 258
Particuliers	2 196	440	47	2 003	4 686
Total	**7 461**	**1 386**	**324**	**5 272**	**14 443**

Répartition sectorielle des risques

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2023 en %	31.12.2022 en %
Particuliers	41,8 %	41,6 %
Administrations publiques et Banques centrales	22,5 %	23,9 %
Banques et Établissements financiers	4,9 %	4,0 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	3,4 %	3,3 %
Promotion immobilière	1,4 %	1,5 %
Distribution	2,4 %	2,5 %
Entrepreneurs individuels	2,7 %	2,7 %
Batiment & matériaux de construction	2,1 %	2,0 %
Agriculteurs	1,6 %	1,6 %
Autres act. financières	1,9 %	2,0 %
Biens & services industriels	2,0 %	2,0 %
Holdings, Conglomérats	1,6 %	1,6 %
Agro-alimentaire & boissons	1,1 %	1,2 %
Transports	1,4 %	1,3 %
Loisirs et tourisme	1,0 %	0,9 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,4 %	0,4 %
Technologies de pointe	0,9 %	0,7 %
Industrie automobile	0,8 %	0,8 %
Services aux collectivités	1,0 %	0,9 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,3 %	0,3 %
Associations	0,3 %	0,3 %
Produits ménagers	0,5 %	0,4 %
Autres filiales groupe (*)	2,9 %	2,7 %
Divers	0,0 %	0,0 %
Télécommunications	0,3 %	0,3 %
Chimie	0,2 %	0,2 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.
(*) dont entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric pour les expositions autres qu'Administrations publiques, Banques et Particuliers.

Expositions liées à la crise financière (données FSB)

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHÈSE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2023	VALEUR COMPTABLE 31.12.2022
RMBS	1 356	1 255
CMBS	0	0
CDO/CLO	3 851	3 996
Autres ABS	3 494	3 653
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité	0	0
Total	**8 701**	**8 904**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2023

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	116	-	-	97	213
CA (Amortized Cost)	19	-	31	1 736	1 786
JV Autres (FV Others)	1	-	306	60	366
JVCP (FVOCI)	1 220	-	3 514	1 601	6335
TOTAL	**1 356**	**-**	3 851	**3494**	8 701
France	543	-	841	1 123	2507
Espagne	58	-	-	230	288
Royaume Uni	156	-	120	165	441
Reste de l'Europe	529	-	249	1 231	2009
USA	2	-	2 641	585	3 228
Autres	68	-	-	161	228
TOTAL	**1 356**	**-**	**3 851**	**3494**	**8 701**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	1 326	-	3527	1 573	6427
AA	19	-	241	539	799
A	9	-	83	3	94
BBB	-	-	-	-	-
BB	-	-	-	1	1
Inférieur ou égal à B	2	-	-	7	9
Non noté	0	-	-	1 371	1 371
TOTAL	**1 356**	**-**	**3 851**	**3494**	**8 701**

Expositions au 31 décembre 2022

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	145	-	-	206	351
CA (Amortized Cost)	26	-	337	1 970	2 333
JV Autres (FV Others)	1	-	-	-	1
JVCP (FVOCI)	1 083	-	3 659	1 477	6 219
TOTAL	**1 255**	**-**	3 996	**3 653**	8 904
France	560	-	786	1 384	2 729
Espagne	95	-	-	328	423
Royaume Uni	6	-	175	163	344
Reste de l'Europe	474	-	279	1 080	1 832
USA	5	-	2 756	567	3 328
Autres	116	-	-	133	248
TOTAL	**1 255**	**-**	**3 996**	**3 653**	**8 904**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	1 174	-	3 722	1 308	6 204
AA	63	-	199	644	906
A	10	-	75	4	89
BBB	5	-	-	-	5
BB	-	-	-	-	-
Inférieur ou égal à B	2	-	-	7	9
Non noté	0	-	-	1 692	1 692
TOTAL	**1 255**	**-**	**3 996**	**3 653**	**8 904**

Le dispositif Bâle 3 – Risque de crédit

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le Comité de Bâle et par la Commission européenne.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- Le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- Le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- Le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du Superviseur.

L'approche standard

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux Groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour Permanent Partial Use).

Les approches notations internes (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée*. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent :
- **IRB Fondation** : dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement ;
- **IRB Avancée** : dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

Les Autorités de supervision ont autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit. Au 31.12.2023, le groupe Crédit Mutuel applique :
- la méthode avancée pour les portefeuilles de la Clientèle de détail et Corporate (hors Grands comptes et Financements Spécialisés) ;
- la méthode fondation pour les portefeuilles Banques et Grands comptes ;
- la méthode Slotting Criteria pour les Financements Spécialisés.

Dans le cadre du plan de « roll out », les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG et de Beobank sont engagés.

Par deux décisions concernant les modèles internes, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à apporter des évolutions significatives à ses modèles de calcul des PD, LGD et CCF sur les portefeuilles Retail (dès l'arrêté de juin 2023) et Corporate (dès septembre 2023) en lien avec l'application des lignes directrices dites « IRB Repair ». Ces décisions ont été assorties de contraintes pesant sur les exigences de fonds propres appliquées de façon immédiate et d'obligations dont le traitement est en cours.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- A répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- S'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- A amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- A mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- Un système de notation des contreparties unique ;
- Une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- L'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- Et de lourds investissements informatiques.

Risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des Risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une «Méthodologie nationale en matière de Risque de taux» harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de trading book, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de Comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :
- Le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité de MNI à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de scenarii d'évolution modérée des taux (+ /- 1 % sur les taux variables, + /- 0,5 % sur les taux réglementés).

** Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancé.*

Sensibilité de la MNI à une hausse différenciée des taux

La sensibilité de MNI du groupe Crédit Mutuel à une hausse différenciée est la suivante :

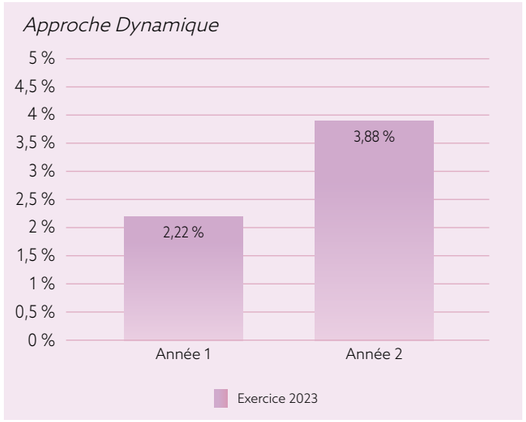

Sur la base des données à fin 2023, le Groupe est exposé favorablement à une hausse différenciée des taux.

Sensibilité de la MNI à une baisse différenciée des taux

La sensibilité de MNI du groupe Crédit Mutuel à une baisse différenciée est la suivante :

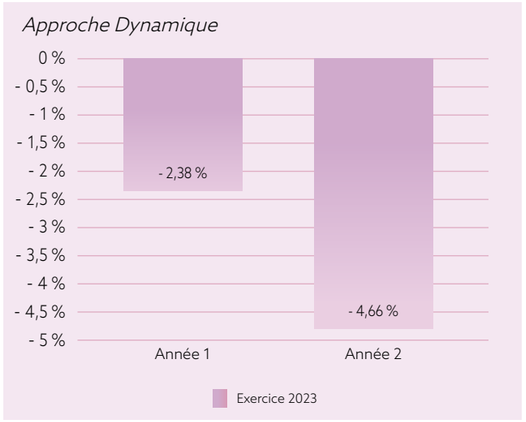

D'autres scenarii (y compris de stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres de base Tier 1 sur les six scénarios de chocs bâlois, conformément aux exigences réglementaires, est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel. La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres totaux aux chocs de taux de +/- 2 % est également suivie.

Sensibilité de la valeur actuelle nette aux six chocs bâlois

Le graphique ci-après présente la sensibilité de la valeur actuelle nette aux six scénarios prudentiels de chocs de taux rapportée aux fonds propres Tier1.

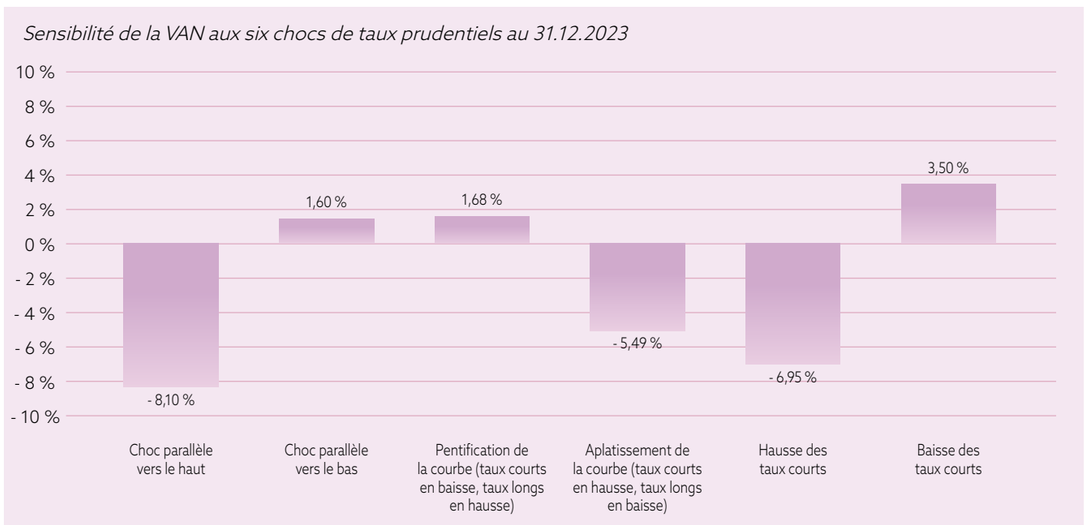

Sensibilité de la valeur actuelle nette à un choc de +/- 200bps

Le graphique ci-après présente la sensibilité de la valeur actuelle nette à un choc uniforme des taux de 200 points de base rapportée aux fonds propres prudentiels.

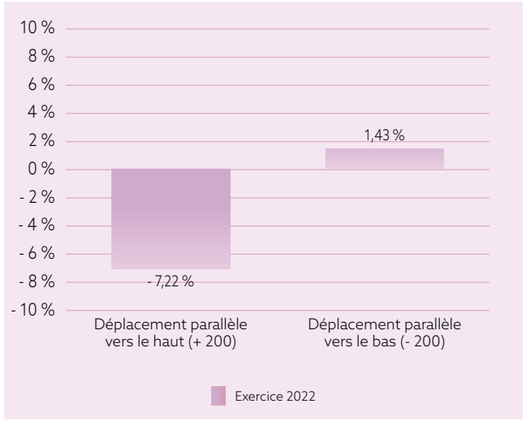

En complément de ces indicateurs, le groupe Crédit Mutuel assure un suivi au niveau national des impasses statiques à taux fixes et à taux réglementés par horizon de temps, en encours fin de période.

Impasses taux fixe – taux réglementé

Impasses statiques (Actif-Passif) en encours fin de période au 31.12.2022

Risque de liquidité

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les Caisses Fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou Comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :
- Les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).

Plusieurs Fédérations et Caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation.
- L'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs du bilan en vision statique (prévisions commerciales non prises en comptes) et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- L'indicateur « Bâle 3 » est complémentaire au précédent indicateur avec une approche dynamique stressée : les prévisions de la banque commerciale ainsi que les pondérations Bâle 3 du LCR et du NSFR à 1 an sont prises en compte pour la mesure des impasses ;
- Les réserves de liquidité et la mobilisation du pool 3G ;
- Les plans de financement à horizon trois ans ;
- Les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- Les simulations de crises de liquidité.

Avec un LCR s'établissant à 153,50 % au 31.12.2023, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme.
Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (guidelines EBA/GL/2017/01) depuis le 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

Ventilation des instruments par maturité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2023

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	118 128	-	-	-	-	-	-	118 128
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	4 821	-	-	-	-	-	-	4 821
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 659	3 085	3 233	1 974	6 474	3 283	1 277	25 986
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	53	10	70	90	446	493	8 499	9 659
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 642	2 258	3 720	5 563	17 021	16 234	-	46 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 347	1 347
Titres au coût amorti	1 317	34	418	1 240	3 073	3 558	97	9 735
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	73 066	22 752	56 934	64 420	151 304	335 371	11 159	715 006
Passif								
Dépôts de banques centrales	31	-	-	-	-	-	-	31
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	5 994	3 864	2 248	740	3 396	1 810	21	18 072
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	46	2	126	13	189	1 627	-	2 003
Passifs fin. évalués au coût amorti	492 180	48 589	117 258	35 953	90 592	64 400	1 613	850 584

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2022

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	142 205	-	-	-	-	-	-	142 205
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	4 839	-	-	-	-	-	-	4 839
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 025	3 586	5 189	2 407	5 976	3 624	633	23 440
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	50	198	46	28	240	437	7 434	8 433
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 967	2 076	4 048	4 769	14 254	14 262	-	41 376
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 451	1 451
Titres au coût amorti	1 444	77	465	422	2 470	1 465	91	6 434
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	65 193	20 962	51 780	60 875	146 942	317 257	9 630	672 639
Passif								
Dépôts de banques centrales	44	-	-	-	-	-	-	44
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 198	4 512	4 738	1 695	4 241	2 911	15	19 310
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	2	-	163	10	49	1 149	6	1 379
Passifs fin. évalués au coût amorti	511 540	38 941	92 385	48 800	72 015	55 574	1 281	820 536

Risques de change

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

Risques de marché

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres Fédérations. Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure entre autres le refinancement de l'activité des Caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle Entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un reporting régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement aux Conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

Risques opérationnels

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :

- Depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring ;
- Depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Crédit Mutuel Factoring ;
- Depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- Depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France ;
- Depuis le 30.06.2018, l'homologation a été étendue sur le périmètre de TARGOBANK Allemagne.

La déduction des assurances en tant que facteur d'atténuation du calcul de l'exigence en fonds propres en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet, type de risque et contexte du risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité avérée et des risques potentiels réalisée dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Pour les risques de gravité, elles conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes à base de scénarios.
Pour les risques de fréquence, les modélisations s'appuient sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1000€, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- Préserver les marges par une gestion appropriée des risques opérationnels sur toutes les activités ;
- Adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés.

Structure et organisation

Le dispositif du groupe Crédit Mutuel de mesure du risque opérationnel a été conçu pour gérer les risques opérationnels du groupe dans le respect des normes réglementaires.

Il met en œuvre une démarche systématique et méthodique, composée de plusieurs étapes :

- Identification des risques, analyse qualitative puis évaluation quantitative ;
- Mise en place et suivi des plans de réduction de risques ;
- Financement des risques résiduels.

Au cœur du dispositif, la Direction des Risques CNCM coordonne et consolide l'ensemble du dispositif. A ce titre :

- Elle organise la collecte des sinistres et élabore les reportings de suivi de la sinistralité ;
- Elle coordonne les travaux de cartographies (analyse qualitative) ;
- Elle coordonne les travaux de modélisation (évaluation quantitative) ;
- Elle a la responsabilité de la définition de la méthodologie d'élaboration des PUPA ;
- Elle oriente les plans de réduction de risques (prévention, protection) ;
- Elle coordonne les plans de financement des risques résiduels ;
- Elle rédige les procédures décrivant le dispositif en place et les actualise régulièrement.

Pour réaliser les missions dont elle a la charge, la Direction des Risques CNCM s'appuie sur les fonctions régionales Risque Opérationnel dont elle coordonne les travaux.

La fonction régionale est animée par le(s) Gestionnaire(s) de Risque Opérationnel du groupe régional. Les moyens dédiés à cette fonction sont de la responsabilité des dirigeants effectifs régionaux. Les GROP sont désignés par les dirigeants effectifs de leur entité (fédérations du Crédit Mutuel, banques du Groupe CIC, filiales, centres de métiers…) et rattachés hiérarchiquement au groupe régional dont ils dépendent. Chaque groupe régional dispose d'au moins un GROP.

Reporting et pilotage général

Le reporting et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :

- Une information régulière des membres du Conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- Des états de reporting spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

Risques climatiques et liés a l'environnement

Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant les facteurs de risques suivants :

- Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;

- Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental ;

- Les risques physiques et de transition peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, **de recours juridiques (ce qu'on appelle couramment le « risque de responsabilité »)** et de pertes de réputation résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement (« risque de réputation »)

Dispositifs de gestion des risques climatiques et liés à l'environnement

Afin de piloter efficacement ses engagements, le Crédit Mutuel a structuré une gouvernance et une feuille de route nationales dédiées à la RSE et aux risques climatiques et liés à l'environnement, dans une logique de cohérence, favorisant la mobilisation collective tout en respectant le principe de subsidiarité.

Un cadre de suivi complète le cadre de fonctionnement de la FGR du GCM et le cadre général d'appétence aux risques

(au niveau confédéral et des groupes régionaux) et s'articule avec les politiques de risques liés au climat et à l'environnement en vigueur au sein des groupes régionaux de Crédit Mutuel en mettant en perspective :
- les dispositifs d'identification, mesure, surveillance et atténuation des risques liés au climat et à l'environnement mis en place au sein du groupe Crédit Mutuel ;
- la répartition des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des principes communs en matière de risques climatiques et environnementaux.

Un certain nombre de chantiers sont pilotés par un Comité de Pilotage RSE et risques climatiques dans lequel tous les groupes régionaux sont représentés, qui rapporte aux instances exécutives et de surveillance, tout en étant alimenté par des groupes de travail pluridisciplinaires.

L'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation de toutes les équipes risques du groupe Crédit Mutuel (risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché, de liquidité, pilotage global des risques...) afin de pouvoir :
- Identifier et mesurer les impacts des risques climatiques et environnementaux sur ces risques via des dispositifs d'analyse de la significativité dédiés;
- Adapter les outils et processus existants le cas échéant;
- Développer de nouveaux outils et processus afin de garantir une gestion des risques efficace ;
- Mettre en place des indicateurs de suivi et de pilotage, alimentant une démarche quantitative et prospective robuste.

L'exposition aux risques climatiques du Groupe fait l'objet d'un reporting régulier. Au niveau national, un certain nombre d'indicateurs communs du cadre d'appétence permettent de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Ils sont complétés par le suivi régulier d'indicateurs à destination des instances exécutives et de surveillance via le tableau de bord national des risques,

Conglomérats financiers

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005. L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose *« aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable ». »*

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de Conglomérat Financier à travers le groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe CM Alliance Fédérale), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie), (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2023, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 168 %.

Au 31.12.2023, le total de bilan du Groupe Crédit Mutuel s'élève à 1 142 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

M€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/Banque privée	Autres	Total	Interactivités	Total
31.12.2023	1 459 900	207 350	134 299	45 218	128 584	**1 975 350**	- 832 757	**1 142 594**
Total bilan	73,9 %	10,5 %	6,8 %	2,3 %	6,5 %			

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat depuis le 31/12/2016 s'effectue par nature, à savoir, sur les transactions à date d'arrêté et au cours de la période pour les transactions sur actions et assimilés, les dérivés, les passifs hors bilan et passifs éventuels, les opérations internes d'assurance et de réassurance et sur le total des flux annuels pour les produits et charges échangés.

Pour la remise relative aux données du 31 décembre 2023, le périmètre de déclaration a été étendu.
Il comprend dorénavant :
- les opérations non échues à date d'arrêté ou échues au cours de la période pour les transactions sur actions et assimilés, les dérivés, les passifs hors bilan et passifs éventuels, les opérations internes d'assurance et de réassurance ;
- et la totalité des flux annuels pour les produits et charges échangés.

Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :
- Les transactions intragroupes du bilan et hors-bilan : EUR 500 millions ;
- Les transactions intragroupes du compte de résultat : EUR 100 millions.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élève au 31.12.2023, à 2 460 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2023 qui s'élèvent à 49 209 M€).

Perspectives

Après une année 2023 marquée par ses engagements sociaux et environnementaux couplés à de très bons résultats, le groupe Crédit Mutuel poursuivra, en 2024, sa stratégie de développement et de diversification, grâce à son modèle de bancassurance au service de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Dans un environnement de changement de taux toujours marqué par l'inflation et le ralentissement de la croissance, le groupe Crédit Mutuel confirme ses ambitions s'appuyant sur les performances commerciales de ses réseaux de banque de détail et assurance de proximité, ainsi que de ses filiales métiers.

Le groupe vise la poursuite de son développement et de son efficacité opérationnelle, grâce à une gestion maîtrisée de ses risques et de ses coûts à travers notamment une simplification de ses structures, lui permettant de conforter sa solidité financière.

Les états financiers
au 31 décembre 2023

Bilan actif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022 retraité	01.01.2022	NOTES
Caisse, Banques centrales	118 127	142 201	157 145	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 642	31 815	24 909	6a, 6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	5 624	9 818	2 271	7,9,10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	47 779	42 821	42 833	4a, 4b, 5, 7,9
Titres au coût amorti	5 874	4 909	4 684	2c, 5, 7
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	77 832	64 732	62 191	2a, 5, 7
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	639 114	612 441	564 925	2b, 5, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 4 706	- 11 522	1 746	
Placements financiers des activités d'assurance	191 311	178 731	194 629	8,9
Contrats d'assurance émis	15	18	26	8,9
Contrats de réassurance détenus	530	477	398	8,9
Actifs d'impôts courants	2 004	1 844	1 569	11a
Actifs d'impôts différés	1 462	1 566	1 728	11b
Compte de régularisation et actifs divers	12 407	10 979	11 135	12a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 897	215	12c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	225	198	197	13
Immeubles de placement	594	579	551	14
Immobilisations corporelles	4 612	4 448	4 477	15a
Immobilisations incorporelles	1 296	1 260	1 280	15b
Ecarts d'acquisition	2 851	2 850	3 915	16
Total de l'actif	**1 142 593**	**1 105 062**	**1 080 824**	

Bilan passif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022 retraité	01.01.2022	NOTES
Banques centrales	31	44	605	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 412	20 998	13 834	6b,6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	5 612	7 113	2 898	7,9,10
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	56 354	83 982	91 140	3a,7
Dettes envers la clientèle au coût amorti	594 151	565 868	547 659	3b,7
Dettes représentées par un titre au coût amorti	181 216	159 069	141 725	3c, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 223	- 1 897	466	7
Passifs d'impôts courants	888	691	932	11a
Passifs d'impôts différés	820	794	1 158	11b
Compte de régularisation et passifs divers	19 524	18 999	18 718	12b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622	345	12c
Contrats d'assurance émis	171 842	159 179	177 207	8
Contrats de réassurance détenus	0	0	0	8
Provisions	3 811	3 778	4 449	17
Dettes subordonnées au coût amorti	13 708	11 983	12 190	3d
Capitaux propres totaux	**75 447**	**70 839**	**67 498**	
Capitaux propres - Part du Groupe	**75 388**	**70 769**	**67 408**	
Capital et réserves liées	11 504	11 644	11 441	18a
Réserves consolidées	59 125	54 994	51 719	18a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	188	- 85	865	18b,32, 33
Résultat de l'exercice	4 571	4 216	3 381	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**59**	**70**	**90**	18c
Total du passif	**1 142 593**	**1 105 062**	**1 080 824**	

Compte de résultat

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022 retraité	NOTES
Intérêts et produits assimilés	37 533	18 257	20
Intérêts et charges assimilées	- 28 157	- 9 140	20
Commissions (produits)	7 192	7 105	21
Commissions (charges)	- 1 862	- 1 854	21
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	967	970	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 139	- 143	23
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	4	24
Produits des contrats d'assurance émis	8 238	8 004	25a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	- 6 393	- 6 190	25a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	13	94	25a
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 8 653	7 140	25a
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	5	3	25a
Produits nets des placements financiers liés aux activité d'assurance	8 779	- 7 028	25b
Produits des autres activités	1 922	2 066	26
Charges des autres activités	- 744	- 678	26
Produit net bancaire	**18 701**	**18 610**	
Charges générales d'exploitation	- 10 121	- 9 601	27
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 950	- 884	27
Résultat brut d'exploitation	**7 630**	**8 125**	
Coût du risque de crédit	- 1 422	- 970	28
Résultat d'exploitation	**6 208**	**7 155**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	17	- 6	13
Gains ou pertes sur autres actifs	74	- 135	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	- 1 005	30
Résultat avant impôt	**6 299**	**6 009**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 701	- 1 761	31
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	**0**	**0**	12c
Résultat net	**4 598**	**4 248**	
Résultat - Intérêts minoritaires	27	32	
Résultat net (part du Groupe)	**4 571**	**4 216**	

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net	**4 598**	**4 248**
Ecarts de conversion	- 12	72
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	34	- 253
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	- 25	29
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	2 531	- 9 997
Réevaluation des contrats réassurances de détenus en capitaux propres recyclables	- 2 400	8 770
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 3	3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 2	- 1
Total des gains recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**123**	**- 1 377**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la cloture	- 167	35
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	10	- 0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	389	128
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	15	- 68
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	- 11	23
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 91	321
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 1	- 3
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**144**	**437**
Résultat net et gains comptabilisés directement en capitaux propres	**4 865**	**3 308**
Dont part du Groupe	4 845	3 265
Dont part des intérêts minoritaires	20	43

Tableau de variation des capitaux propres

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES			RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)								
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
							Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 decembre 2021	**11 411**	**31**	**-**	**49 656**	**49**	**- 522**	**2 111**	**-**	**- 6**	**4 266**	**66 996**	**72**	**67 068**
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS17 et IFRS9 assurance				2 063			- 767			- 885	412	18	430
Capitaux propres au 1er janvier 2022	**11 411**	**31**	**-**	**51 719**	**49**	**- 522**	**1 344**	**-**	**- 6**	**3 381**	**67 408**	**90**	**67 498**
Augmentation de capital	205										205		205
Elimination des titres auto-détenus													
Emission d'actions de préférence													
Composante capitaux propres des instruments hybrides													
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions													
Affectation du résultat 2021				3 381						- 3 381			
Distribution 2022 au titre du résultat 2021				- 122							- 122	- 5	- 127
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle													
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**205**	**-**	**-**	**3 259**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 3 381**	**83**	**- 5**	**78**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				45	72	317	- 1 412		29		- 949	9	- 940
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat							21				21		21
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							23				23		23
Résultat 2022										4 216	4 216	32	4 248
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**45**	**72**	**317**	**- 1 368**	**-**	**29**	**4 216**	**3 311**	**41**	**3 352**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				- 31							- 31	- 37	- 68
Changement de méthodes comptables													
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				2							2		2
Autres variations		- 3									- 3	- 19	- 22
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**11 616**	**28**	**-**	**54 994**	**121**	**- 205**	**- 24**	**-**	**23**	**4 216**	**70 769**	**70**	**70 839**
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**11 616**	**28**	**-**	**54 994**	**121**	**- 205**	**- 24**	**-**	**23**	**4 216**	**70 769**	**70**	**70 839**
Augmentation de capital	- 140										- 140		- 140
Elimination des titres auto-détenus													
Emission d'actions de préférence													
Composante capitaux propres des instruments hybrides													
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions													
Affectation du résultat 2022				4 216						- 4 216			
Distribution 2023 au titre du résultat 2022				- 209							- 209	- 5	- 214
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle													
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**- 140**	**-**	**-**	**4 007**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 4 216**	**- 349**	**- 5**	**- 354**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				31	- 12	- 94	386		- 25		286	- 6	280
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)				31			10				41		
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat							23				23		23
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							- 11				- 11		- 11
Résultat 2023										4 571	4 571	27	4 598
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**31**	**- 12**	**- 94**	**398**	**-**	**- 25**	**4 571**	**4 869**	**21**	**4 890**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				119							119	- 26	93
Changement de méthodes comptables													
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				- 4							- 4		- 4
Autres variations				- 22			- 1		7		- 16	- 1	- 17
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**11 476**	**28**	**-**	**59 125**	**109**	**- 299**	**373**	**-**	**5**	**4 571**	**75 388**	**59**	**75 447**

Tableau des flux de trésorerie nette

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Résultat net	4 598	4 153
Impôt	1 701	1 723
Résultat avant impôts	**6 298**	**5 876**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	935	931
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	35	1 025
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	588	- 1 889
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 18	5
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	436	- 57
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	12 193	- 7 765
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**14 169**	**- 7 750**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 38 395	- 12 729
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	569	- 31 953
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	- 12 506	23 131
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 4 179	- 1 014
- Impôts versés	- 1 507	- 1 909
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**- 56 017**	**- 24 474**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**- 35 550**	**- 26 349**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	**- 900**	**901**
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	**- 450**	**14**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	**- 1 101**	**- 867**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	**- 2 451**	**48**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	**- 434**	**13**
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	**11 355**	**10 477**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**10 920**	**10 490**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	**- 20**	**345**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**- 27 101**	**- 15 465**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 35 550	- 26 349
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 2 451	48
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	10 920	10 490
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	- 20	345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**140 127**	**155 710**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	142 145	156 541
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 2 018	- 831
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**114 111**	**140 161**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	118 062	142 145
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 951	- 1 984
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**- 26 016**	**- 15 549**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2023	31.12.2022 retraité
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	- 9 667	- 5 622
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 28 728	- 7 107
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 22 907	- 50 307
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	23 476	18 354
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 11 150	- 896
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 261	5 280
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	- 10 723	6 977
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	8 106	11 770
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 19	- 24
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	18	6
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 16 042	- 17 955
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 187	18 260
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 119	- 111
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	75	726
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 39	- 121
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	- 411	136
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 347	- 1 248
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	246	381
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	- 140	205
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	154	169
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 214	- 127
- Décaissements liés aux autres rémunérations	- 234	- 234
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	24 139	20 200
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 14 026	- 11 410
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	1 250	2 250
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 8	- 563
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

Sommaire des annexes

Partie I – Principes comptables **51**

Note 1 - Périmètre de consolidation **51**

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation **52**

Note 3 - Principes et méthodes comptables **53**

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9 53
3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers 53
3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis 53
3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis 56
3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers 57
3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres 58
3.1.4 Opérations en devises 59
3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture 59
3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés 59
3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture 59
3.1.6 Garanties financières et engagements de financement 62
3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers 62
3.1.8 Evaluation du risque de crédit 62
3.1.8.1 Gouvernance 63
3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2 63
3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues 64
3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux 65
3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine 66
3.1.8.6 Comptabilisation 66
3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers 66
3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif 66
3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif 66
3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur 67
3.2 Activités d'assurance 67
3.2.1 Placements financiers des activités d'assurance 67
3.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance 67
3.3 Instruments non financiers 71
3.3.1 Contrats de location 71
3.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur 71
3.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur 72
3.3.2 Provisions 72
3.3.3 Avantages au personnel 72
3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 72
3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 73
3.3.3.3 Autres avantages à long terme 73
3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail 73
3.3.3.5 Avantages à court terme 73
3.3.4 Immobilisations 73
3.3.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire 73
3.3.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire 74
3.3.5 Commissions 75
3.3.6 Impôts sur les résultats 75
3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts 75
3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 76
3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 76

Note 4 : Information sectorielle **76**

Note 5 : Informations relatives aux parties liées **77**

Note 6 : Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées **77**
6.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne 77

Note 7 : Événements postérieurs à la clôture **77**

Partie II – Données chiffrées **78**

Annexes

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511- 31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Amendements applicables au 1er janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE présentés ci-après :

• Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

• Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

• Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de location et les obligations de démantèlement.

Le groupe n'est pas impacté significativement par ces amendements.

• Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive 2022/2523 et transposées dans la loi des Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.
Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15 %.

L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. Le Groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

• Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance

Depuis le 1er janvier 2023, le groupe applique les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 Instruments financiers pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le Groupe est présenté dans la partie Principes comptables et methodes d'evaluation.

• Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 est d'application rétrospective. Elle impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1er janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Ainsi, le groupe applique une approche rétrospective modifiée pour la majorité des portefeuilles de contrats d'assurance, méthode qui permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

- Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Assurances de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en Vie/Épargne. L'utilisation des approches rétrospective complète ou de juste valeur est limitée et concerne respectivement certains portefeuilles de contrats de prévoyance individuelle ou d'assurance dommage (cf. tableau ci-après sur les effets d'appplication d'IFRS 17).

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.
Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le Groupe a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en Juste Valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2009 pour certaines entités d'assurance du Groupe.

- Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :
- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.
- Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le groupe a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par l'approche rétrospective modifiée, notamment l'approximation des cashflows par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

- Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (« PAA »), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le Groupe a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

- Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats Vie/Épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée

consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en oeuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
  - à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition,
  - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été ré-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition), et
  - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
  - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

• Application de la norme IFRS 9

Le groupe ayant différé l'application d'IFRS 9, pour les entités d'assurance du Groupe, jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la norme IFRS 9 s'applique au 1er janvier 2023(1).

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retraite les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés en 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9, conformément à l'amendement relatif à la présentation des comparatifs IFRS 9-IFRS 17, adopté par l'UE en septembre 2022.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les capitaux propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1er janvier 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

• Autres impacts liés à l'application de la norme IFRS 17

A compter de la première application de la norme IFRS 17, le groupe applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

1) L'application d'IFRS 9 pour les filiales d'assurance pouvait être différée conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et élargies par les règlements (UE) 2017/1988 et 2020/2097 de la Commission européenne.

• Impacts de 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 1er janvier 2023

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022 pour les entités d'assurance sont les suivants :

Bilan actif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022 retraité	Effet IFRS17/9 et autres	31.12.2022 publié
Caisse, Banques centrales	142 201	0	142 201
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 815	0	31 815
Instruments dérivés de couverture	9 818	0	9 818
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 821	0	42 821
Titres au coût amorti	4 909	0	4 909
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	64 732	0	64 732
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	612 441	0	612 441
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 11 522	0	- 11 522
Placements financiers des activités d'assurance	178 731	- 563	179 294
Contrats d'assurance émis	18	18	
Contrats de réassurance détenus	477	477	
Actifs d'impôts courants	1 844	0	1 844
Actifs d'impôts différés	1 566	- 1 025	2 591
Compte de régularisation et actifs divers	10 979	- 145	11 124
Actifs non courants destinés à être cédés	4 897	- 89	4 986
Participation aux bénéfices différée	0	- 1 566	1 566
Participations dans les entreprises mises en équivalence	198	- 15	213
Immeubles de placement	579	0	579
Immobilisations corporelles	4 448	- 101	4 549
Immobilisations incorporelles	1 260	- 3	1 263
Ecarts d'acquisition	2 850	- 2	2 852
Total de l'actif	**1 105 062**	**- 3 014**	**1 108 076**

Bilan passif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022 retraité	Effet IFRS17/9 et autres	31.12.2022 publié
Banques centrales	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 998	324	20 674
Instruments dérivés de couverture	7 113	0	7 113
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	83 982	8 614	75 368
Dettes envers la clientèle au coût amorti	565 868	0	565 868
Dettes représentées par un titre au coût amorti	159 069	0	159 069
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 897	0	- 1 897
Passifs d'impôts courants	691	- 130	821
Passifs d'impôts différés	794	- 185	979
Compte de régularisation et passifs divers	18 999	2 422	16 577
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 622	- 98	3 720
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		- 176 161	176 161
Contrats d'assurance émis	159 179	159 179	
Contrats de réassurance détenus	0	0	
Provisions	3 778	- 9	3 787
Dettes subordonnées au coût amorti	11 983	854	11 129
Capitaux propres totaux	**70 839**	**2 176**	**68 663**
Capitaux propres - Part du Groupe	**70 769**	**2 180**	**68 589**
Capital et réserves liées	11 644	0	11 644
Réserves consolidées	54 994	1 221	53 773
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 85	863	- 948
Résultat de l'exercice	4 216	96	4 120
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**70**	**- 4**	**74**
Total du passif	**1 105 062**	**- 3 014**	**1 108 076**

Les principaux effets de transition liés à IFRS 17 et IFRS 9 au 31 décembre 2022 sont :

(a) L'annulation des actifs et passifs d'assurance selon IFRS 4 :

- à l'actif pour - 3 500 millions d'euros, dont - 582 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance » et - 1 566 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet,
- au passif pour - 163 841 millions d'euro au titre des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

(b) La comptabilisation des actifs et les passifs d'assurance et de réassurance selon IFRS17 :

- à l'actif pour + 495 millions d'euros au sein des « Actifs d'assurance et réassurance détenus »
- au passif pour + 159 179 millions d'euros au sein des « Passifs d'assurance émis »
- l'effet de reclassement des créances et dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs »
- l'effet de reclassement des OPC comptabilisés selon la short cut méthode sous IFRS 10

pour 2 490 millions d'euros au sein des « Comptes de régularisation» et des « Autres passifs ».

(c) La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour 2 122 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en juste valeur par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître 4 008 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Le groupe applique IFRS 9 pour l'évaluation des contrats Purs Unité de Compte. En conséquence, les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat» augmentent de 311 millions d'euros.

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS 4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires 8 628 millions d'euros, dont 8 615 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit », 854 millions de « Dettes subordonnées au coût amorti », et 13 millions de « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

(d) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôts différés sur les capitaux propres du groupe de 2 180 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des Charges des services d'assurance en Produit Net Bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

Effet d'application d'IFRS 17

L'impact du passage d'IFRS 17 sur les capitaux propres s'élève à 879 millions d'euros au 1er janvier 2022.

Le tableau ci-dessous présente les montants de marge sur service contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée et détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis.

	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Méthode retrospective complète
Stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	2 631	5 841	498

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 01.01.2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Effets d'application d'IFRS 9 sur les placements financiers des activités d'assurance

Le tableau suivant réconcilie :

- le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté selon IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1er janvier 2022, présenté selon IFRS 9.
- les dépréciations comptabilisées selon IAS 39 avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon IFRS 9.

A la date de transition au 1er janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est expliqué par une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (HTM), qui seront classés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le montant des dépréciations IFRS 9 au 1.1.2022 sur le périmètre des activités d'assurance s'élève à 47M€.

Au 01.01.2022	Montant au 31.12.2021	Entités d'assurances déconsolidées	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	Immeubles de placement à la juste valeur par résultat		Immeubles de placement au coût amorti	Immobilisations corporelles et incorporelles au coût amorti
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant conservé	Montant conservé
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	60 763	322	60 391		50	-	-				
- Trading	-		-								
- Instruments de capitaux propres et dettes	60 763	322	60 391		50	-					
- Prêts et avances			-								
Actifs financiers disponibles à la vente	116 090	- 182	43 399	- 1	70 498	624	2 376				
- Effets publics, obligations et valeurs ass.	92 598	243	22 479	-	67 518	624	2 359				
- Actions et autres T.R.V	20 843	- 205	19 490	-	1 543		16				
- Participations,Parts dans les entreprises liées et ATDLT	2 647	- 220	1 430	- 1	1 437		1				
dont dépréciation	- 1 019	-			- 1 019	- 43					
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5 879	- 3	-	-	5 834		48				
Prêts et créances sur la clientèle	539	0	317	2	6		216				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 346	1	20	-	6 328		- 3				
Immeubles de placement	3 062	228						2 790	1 186	44	
dont dépréciation	- 707								-	- 707	
Immobilisation corporelles	4 586	18	66	373					- 26		4 502
dont dépréciation	- 7 547	- 14		4							- 7 533
Immobilisation incorporelles	1 284	0		3							1 284
Autres actifs d'assurance	356	-					356				
Montant au 01.01.2022 (IFRS9)	**198 905**	**383**	**104 570**		**83 340**		**2 993**	**3 950**		**44**	**5 786**

• Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires, aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du Groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

• Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Durant 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

• Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2023, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central prévoit en France, un taux d'inflation divisé par deux en 2024 à 2,5 % en lien avec l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la légère progression du taux de chômage attendu, et qui atteindrait la cible de 2 % à partir de 2025. L'hypothèse de récession économique est écartée, mais la croissance resterait faible sur 2024 et 2025 (0,6 % et 1,1 % respectivement). Le niveau actuel des taux directeurs (4 % pour le taux de facilité de dépôts) devrait se maintenir jusqu'en août 2024. Puis une première baisse est attendue en septembre 2024 une fois l'inflation maîtrisée, suivie de reculs successifs jusqu'au 1er trimestre 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. La courbe de taux resterait ainsi inversée jusqu'en 2025, et se normaliserait en 2026. Le taux du livret A est figé à 3 % jusqu'au 31 janvier 2025, avant retour de l'application de la formule de calcul.

- Le scénario optimiste prévoit une baisse de l'inflation en France plus rapide qu'anticipé par le scénario central en 2024. L'assouplissement des conditions de financement sur 2024 favoriserait une croissance économique plus dynamique, autour de 1,4 % dès 2025. La normalisation de la courbe de taux serait attendue dès 2025.
- Le scénario pessimiste anticipe une accélération de l'inflation à fin 2023, et la poursuite de la hausse des taux directeurs de la BCE en 2024. Ceci entrainerait une contraction de l'activité économique et un effondrement de croissance (- 1,6 %) en 2024. La BCE abaisserait ses taux directeurs dès fin 2024 et les effets de cette politique monétaire se manifesteraient à compter de mi-2025 avec un renouement de croissance.

- Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques

France	Moyenne					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'inflation hors tabac	5,3%	5,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en $)	101	84	90	90	90	90
Taux de croissance du PIB	2,5%	0,8%	0,6%	1,1%	1,2%	1,2%
Taux de chômage (fin de période)	7,2%	7,4%	7,8%	7,8%	7,7%	7,6%
Taux de marché						
Zone euro						
Euribor 3 mois	0,34%	3,47%	3,89%	2,95%	2,39%	2,35%
France						
TEC 10 ans	1,67%	3,00%	2,98%	2,81%	2,80%	2,80%

- Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel.
Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31.12.2022	19 %	80 %	1 %
Au 31.12.2023	60 %	30 %	10 %

Les travaux de refonte effectués courant 2023 ont permis de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31.12.2023 (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 3 600 M€, variant de 303 M€ par rapport au 31.12.2022 (montant incluant l'ajustement post-modèle 2022).

Le calcul de pertes attendues tient compte d'un ajustement modèle sur les portefeuilles Retail (hors particulier) à fort taux de défaut, dont l'objectif est d'amoindrir l'effet positif des mesures de soutien de l'Etat (PGE et/ou moratoires) sur l'évaluation du risque de crédit des clients concernés.

Au 31.12.2023, le Groupe a toutefois déployé des ajustements post-modèle spécifiques :
- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques de transition climatique (tels que le secteur du bâtiment, des activités immobilières) et aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe.

Au 31.12.2023, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 335 M€ et 171 M€. Ils représentent 8,2 % du montant total des pertes de crédit attendues.

- Analyse de sensibilité

Le Groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédit attendues (y compris ajustement post-modèle).

Il ressort de ces analyses qu'une pondération à 100 % du scénario :
- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 14 %, soit 311 M€ ;
- optimiste entrainerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de - 18 %, soit - 387 M€ ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues de - 9 %, soit - 203 M€.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

I/ Principes comptables

Note 1 - Périmètre de consolidation

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L.511- 30 du Code monétaire et financier, la Confédération nationale est l'organe central du groupe. A ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau,
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts,
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses Fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des Fédérations Régionales des quatre groupes de Crédit Mutuel, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel agricole et rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :
- *Des entités contrôlées* : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient.
  Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
  L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Ecarts d'acquisition

• Écarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3 permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance ne sont pas couverts par ces paragraphes et restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « 3.2 Activités d'assurance »)

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- *en juste valeur par capitaux propres,* si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- *en juste valeur par résultat*, si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

• Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPP[2] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

2) SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :
- les actifs financiers qui sont considérés comme non-basiques sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

• Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :
- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l›objet d›une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

• Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid- 19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :
- des prêts garantis par l'Etat[3] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

3) Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548- 1 du code monétaire et financier.

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.
En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. 8b4 avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31.12.2023, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à 11 017 M€, dont 40,89 % qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 5 années et 19,40 % ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dûs. Au 31.12.2023, leur montant de dépréciation est non significatif.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour le groupe Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :
- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).
Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

• les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.
Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

• les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO(4) III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

• Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

4) Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

• Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel GCM peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés[5]. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle » de juin 2020 à juin 2022[6].

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27.10.2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 23.06.2020 au 23.06.2021 et du 23.06.2021 au 23.06.2022), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plancher de 1 %) ;
- à compter du 23.11.2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22.11.2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23.11.2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23.11.2022 et la date d'arrêté.

Au 31.12.2023, GCM participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 13,7 Mds€ (contre 42,5 Mds€ au 31.12.2022).

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

5) Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

6) Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.
Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :
- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf.3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »).
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation
Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

• Comptabilité de couverture

Risques couverts
Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :
- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :
- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :
- un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

• Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution*
  - maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

- *après définition des indices de substitution, notamment :*
  - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
  - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 17, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :
- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ».
Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Tout évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :
- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Porfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :
- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement

au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

• Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2023, les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ont évolué conformément aux recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le Groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :
- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins 3 depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

• Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés
Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

• Probabilités de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981

• Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste),

• Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

• Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarios (optimiste, central, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE.

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du Groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé a minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées a minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :
- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE:
- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.

- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est *importante* pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Activités d'assurance

3.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. 8a.

3.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application:

- Évaluation des contrats d'assurance *au bilan* : leur valeur sera mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tiendra compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- *Reconnaissance de la marge* : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge sera modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- *Présentation du compte de résultat* : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance seront désormais présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affecteront donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.
Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

• Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

• Regroupement de contrats

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis, la norme IFRS 17 implique que ces derniers soient regroupés en portefeuilles homogènes. Au sein de ces portefeuilles, les contrats doivent être exposés à des risques similaires et être gérés ensemble.

Dans chaque portefeuille, trois groupes de contrats doivent être distingués lors de leur première comptabilisation : les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 17, la Commission européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.
Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats participatifs directs éligibles.

• Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :
- les flux de trésorerie d'exécution :
- les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
- un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs)
- un ajustement pour le risque non financier
- la marge de service contractuel (Contractual Service Margin, ou CSM).

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le Groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le Groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile compris entre 70 % et 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :
- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :
- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en «Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de provoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :
- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.
Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :
- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
-les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie et Épargne du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le Groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit « bow wave » associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats

d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le Groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

• Principales options normatives retenues par le Groupe

Unité de couverture des groupe de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multi-risques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance .

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

• Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);
Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit net bancaire entre :

- Résultat des activités d'assurance
  - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
  - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- Résultat financier des activités d'assurance
  - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

• Evaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

3.3 Instruments non financiers

3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :
- à sortir du bilan l›immobilisation louée,
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

3.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette. (cf. § 3.3.4.2 intitulée « Immobilisations dont le Groupe est locataire »).

3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisés en capitaux propres.

3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.
Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Réforme des retraites promulguée le 15 avril 2023

En France, les changements induits par la réforme des retraites constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière dont l'impact au titre du coût des services passés a été comptabilisé en résultat.

3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.3.4 Immobilisations

3.3.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :
- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans
  (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :
- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans
  (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.
Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.3.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.
D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€).
Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.
Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :
- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.
Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les changements climatiques et environnementaux
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- Juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »*
- Régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 3.1.*8 Evaluation du risque de crédit* »). A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du Groupe.
- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 : Information sectorielle

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

• Information sectorielle par métier (1er niveau)

L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement
- Assurances
- Gestion d'actifs et banque privée
- Autres

Le secteur *banque de détail* regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur *banque grandes entreprises/banque d'investissement* est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur *assurances* comprend les activités d'assurance vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances)

Le secteur *gestion d'actifs / banque privée* regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur *autres* regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Information sectorielle par zone géographique (2e niveau)

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France ;
- Europe hors France ;
- Autres pays.

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

Note 5 : Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3ème degré (Caisse centrale du Crédit Mutuel et Confédération nationale du Crédit Mutuel). Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

6.1 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- **Amendement à IFRS16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail**

Il clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. L'analyse d'impact lié à cet amendement est en cours.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement qui sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2024.

Note 7 : Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

II/ Données chiffrées

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 0 : périmètre - implantations et Activités par pays

0a - Composition du périmètre

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2023			31.12.2022			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale								
- Vocation Générale **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale *								
Bail Actea	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bail Actea Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33	35,33	MEE	35,33	35,33	MEE	
Beobank Belgique	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CCLS Leasing Solutions	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC)	Monaco	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Nord Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Sud Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Asset Management	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Factoring	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Gestion	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Belgique	Belgique	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis France	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Creatis	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cumul sci	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Factofrance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Factofrance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Gesteurop	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GIE CMN Prestations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immobilière BCL Lille	France	55,00	55,00	IG	55,00	55,00	IG	
LFP Multi Alpha	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
L'Immobilière du CMN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA	France	43,75	43,75	MEE	43,75	43,75	MEE	
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Monabanq	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Paysurf	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 1	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI RICHEBE INKERMAN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Propriété à vie	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
TARGO Factoring Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
TARGO Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	Espagne	-	-		100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
Targo Versicherungsvermittlung Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Transactimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI La Tréflière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa *								
Arkéa	France	90,50	90,50	IG	85,75	85,75	IG	
Arkéa Banking Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	France	100,00	99,99	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Foncière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Immobilier Conseil	France	100,00	100,00	IG	-	-		Première consolidation
Arkéa Public Sector SCF	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	France	99,93	99,92	IG	99,93	99,92	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2023			31.12.2022			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	France	94,83	94,83	IG	94,83	94,83	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Bank (succursale belge de Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Collectivités	France	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	France	98,16	98,09	IG	99,37	99,35	IG	
Financo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GICM	France	100,00	98,09	IG	100,00	99,35	IG	
Izimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank)	Belgique	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	32,60	32,60	MEE	32,60	32,60	MEE	
Monext	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelle vague	France	-	-		100,00	100,00	IG	Fusion avec Crédit Mutuel Arkea
Novelia	France	-	-		100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
Procapital	France/Belgique	99,98	99,97	IG	99,98	99,97	IG	
Pumpkin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	SUISSE	-	-		100,00	99,99	IG	Cessation d'activité
YOMONI	France	34,04	34,04	MEE	34,20	34,20	MEE	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobiliere Ocean SCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Assurances	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT II	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Caroline 1	France	100,00	100,00	IG	-	-		Première consolidation
CIC Capital Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	-	-		Première consolidation
CIC Capital Canada Inc	Canada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Conseil	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cigogne Management	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2023			31.12.2022			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Crédit Mutuel Innovation	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Partenariat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Satellite	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	-	-		100,00	100,00	IG	Fusion avec Arkea Capital Partenaire
Arkéa Capital Partenaire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
Océan Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Investments SA	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique (BT)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Private Debt	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Suisse	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Impact	France	100,00	100,00	IG	-	-		Première consolidation
Crédit Mutuel Impact Forêts	France	100,00	100,00	IG	-	-		création
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg (succursale CMIM)	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Dubly Transatlantique Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fonds révolution environnementale et solidaire	France	100,00	100,00	IG	-	-		création
Groupe Cholet	France	-	-		33,73	33,73	MEE	Cession hors groupe
Groupe la Française	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Inflection Point by La Française	Royaume-Uni	-	-		100,00	100,00	IG	Cessation d'activité
La Française AM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Finance Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Francaise AM Finance Services Italian branch (succursale de La Française AM Finance Services)	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Francaise AM Finance Services Luxembourg branch (succursale de La Française AM Finance Services)	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Francaise AM Finance Services Succursal en Espana (succursale de La Française AM Finance Services)	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Systematic Asset Management GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Group KOREA	Corée du Sud	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Group SINGAPORE	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2023			31.12.2022			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
La Française GROUP UK Finance Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française GROUP UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners International investments	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners international Lux sarl	Luxembourg	-	-		91,00	91,00	IG	Déconsolidation
La Française Real Estate Managers Germany (succursale de La Française GROUP UK Ltd)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Limited	États-Unis d'Amérique	-	-		100,00	100,00	IG	Cessation d'activité
La Française Real Estate Managers	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
New Alpha Asset Management	France	51,14	51,14	IG	49,88	49,88	IG	
PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Real Estate	France	69,98	69,98	IG	69,98	69,98	IG	
Arkéa REIM	France	69,98	69,98	IG	69,98	69,98	IG	
Federal Finance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Schelcher Prince Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SWEN Capital Partners	France	40,00	40,00	MEE	-	-		Première consolidation
D. Multisecteurs								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
E. Sociétés d'assurance								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
ACM Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Deutschland AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	-	-		création
ACM Deutschland Life AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	-	-		création
ACM Deutschland Non Life AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	-	-		création
ACM GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM IARD	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Services	France	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Déconsolidation
ACM VIE SA	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupació serveis administratius	Espagne	-	-		100,00	95,22	IG	Déconsolidation
AMDIF	Espagne	-	-		100,00	95,22	IG	Déconsolidation
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	-	-		95,22	95,22	IG	Cession hors groupe
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	-	-		80,00	80,00	IG	Déconsolidation
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	-	-		100,00	95,22	IG	Déconsolidation

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2023			31.12.2022			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
ASTREE Assurances	Tunisie	-	-		30,00	30,00	MEE	Déconsolidation
Atlantis Asesores SL	Espagne	-	-		80,00	80,00	IG	Déconsolidation
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	-	-		60,00	60,00	IG	Déconsolidation
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	-	-		88,06	88,06	IG	Cession hors groupe
Foncière Massena	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM España	Espagne	-	-		100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	-	-		100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ICM Life	Luxembourg	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
MTRL	France	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
North Europe Life Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Partners	Belgique	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
ACM COURTAGE	France	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
SCI ACM	France	99,86	99,86	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Cotentin	France	-	-		64,68	64,68	IG	Déconsolidation
SCI Provence Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Rue de Londres	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Saint Augustin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Tombe Issoire	France	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
Serenis Assurances	France	-	-		99,96	99,96	IG	Déconsolidation
Targopensiones, Entitad Gestora de Fondos de Pensiones, S.A	Espagne	-	-		100,00	95,22	IG	Déconsolidation
CM Arkéa ***								
Suravenir	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
F. Autres								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Actéa Environnement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Actimut	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100,00	99,25	IG	100,00	98,70	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	France	100,00	99,25	IG	100,00	98,70	IG	
Centre de Conseil et de Service	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Group	France	79,99	79,99	IG	79,99	79,99	IG	
EBRA (ex Société d'Investissements Médias)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Editions (ex Les Editions Du Quotidien)	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA EVENTS	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Info (ex AGIR)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Medias Alsace	France	100,00	99,44	IG	100,00	99,03	IG	
EBRA Medias Bougogne Rhone-Alpes Ex Publiprint Province n°1)	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG	
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,43	IG	
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA (ex Groupe Dauphiné Médias)	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes (Ex Presse Diffusion)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Production	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2023			31.12.2022			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
EBRA Studios (Ex Est Info TV)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EIP	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Euro-Information	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Protection Surveillance	France	89,00	89,00	IG	89,00	89,00	IG	
Fonds De Dotation CM ARKEA	France	100,00	100,00	IG	-	-		création
France Régie	France	100,00	99,25	IG	100,00	98,70	IG	
GEIE Synergie	France	99,99	79,99	IG	99,99	79,99	IG	
Groupe Progrès	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Humanoid	France	100,00	71,28	IG	100,00	71,28	IG	
Journal de la Haute Marne	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,98	MEE	
KCIOP	France	62,00	62,00	IG	-	-		Acquisition hors groupe
La Liberté de l'Est	France	100,00	99,99	IG	97,13	97,09	IG	
La Tribune	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Le Dauphiné Libéré	France	99,99	99,99	IG	100,00	100,00	IG	
Le Républicain Lorrain	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99,25	99,25	IG	98,70	98,70	IG	
L'Est Républicain	France	99,99	99,99	IG	99,96	99,96	IG	
Lumedia	Luxembourg	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
LYF SAS	France	49,99	49,99	MEE	49,95	49,95	MEE	
Madmoizelle	France	100,00	71,28	IG	100,00	71,28	IG	
Mediaportage	France	100,00	99,92	IG	100,00	99,88	IG	
Mutuelles investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
NEWCO04	France	68,25	68,25	IG	68,25	68,25	IG	
Newtown Square	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Participations et Investissements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ODDITY H.	France	71,28	71,28	IG	71,28	71,28	IG	
Presstic Numerama (ex Presstic)	France	100,00	71,28	IG	100,00	71,28	IG	
SAP Alsace	France	99,92	99,92	IG	99,88	99,88	IG	
SCI Centre Gare	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Le Progrès Confluence	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de services fiduciaires (2SF)	France	33,33	33,33	MEE	33,33	33,33	MEE	
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
ARKEA BOURSE RETAIL	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Bellatrix	France	41,55	41,55	MEE	42,27	42,27	MEE	
CMMABN * **								
SAS Helloasso	France	95,15	95,15	IG	95,39	95,39	IG	
SAS Volney Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY CHAPTAL	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY PATRIMOINE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY SAINTE ANNE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	2023		2022	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CM Arkéa					
Ais Biodiversity First (1)	France	95,8 %	95,8 %		
Ais European Economy Focus (1)	France	81,5 %	81,5 %		
Ais Mandarine Active	France			80,6 %	80,6 %
Ais Mandarine Entrepreneurs	France			83,3 %	83,3 %
Ais Mandarine Global Transition	France	98,9 %	98,9 %	98,7 %	98,7 %
Ais Mandarine Multi-Assets	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Ais Mandarine Opportunites (1)	France	36,3 %	36,3 %		
Ais Protect 1 (3)	France	83,8 %	83,8 %	84,3 %	84,3 %
Arkea Capital	France			100,0 %	100,0 %
Ais Schelcher Equity Convictions (1)	France	77,8 %	77,8 %		
Autofocus Esg Avril 2022 (1)	France	99,6 %	99,6 %		
Autofocus Croissance Decembre 2019 (3)	France			95,0 %	95,0 %
Autofocus Esg Decembre 2020 (3)	France			87,9 %	87,9 %
Autofocus Esg Février 2021	France	98,3 %	98,3 %	98,4 %	98,4 %
Autofocus Esg Juillet 2021	France	98,2 %	98,2 %	98,3 %	98,3 %
Autofocus Low Carbon	France	99,0 %	99,0 %	99,0 %	99,0 %
Autofocus Low Carbon Decembre 2021	France	95,3 %	95,3 %	95,2 %	95,2 %
Autofocus Rendement Avril 2020 (3)	France			99,7 %	99,7 %
Autofocus Rendement Fevrier 2020 (3)	France			98,0 %	98,0 %
Autofocus Low Carbon Février 2022 (1)	France	97,9 %	97,9 %		
Autofocus Transition Climat Octobre 2022 (1)	France	96,7 %	96,7 %		
Breizh Armor Capital	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Chabrieres Rendement Esg (5)	France			33,6 %	33,6 %
Diapazen Climat Septembre 2016	France	97,4 %	97,4 %	97,3 %	97,3 %
Fcpr Ais Financement Entrepreneurs (1)	France	100,0 %	100,0 %		
Fcpr Breizh Ma Bro	France	66,5 %	66,5 %	67,1 %	67,1 %
Fcpr Cap Atlantique (1)	France	82,6 %	82,6 %		
Fcpr Eiffel Infrastructures Vertes	France	41,6 %	41,6 %	80,1 %	80,1 %
Fcpr Mirova Green Impact Private Equity (1)	France	61,7 %	61,7 %		
Fcpr Oddo Tomo S (1)	France	45,6 %	45,6 %		
Fcpr Suravenir 1 (1)	France	100,0 %	100,0 %		
Fcpr Tikehau Finance (1)	France	100,0 %	100,0 %		
Fct Ardian Suravenir Private Debt	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Pytheas Baux Reg 2018	France	96,8 %	96,8 %	96,8 %	96,8 %
Fct Merius Suravenir	France	100,5 %	100,5 %	100,0 %	100,0 %
Fct Pytheas	France	100,0 %	100,0 %	99,5 %	99,5 %
Fct Residential Dutch Mortgage Fund Lardo D	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Scor E Loans Nat	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Scor Suravenir Euro Loans (1)	France	100,0 %	100,0 %		
Fct Sp Eurocreances	France	43,4 %	43,4 %	43,4 %	43,4 %
Fct Spg Dette Privee	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Suravenir Conso Fund	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Suravenir Private Debt I	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Suravenir Private Debt Ii	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fct Tikehau Spd Iii	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Ambition Climat	France	99,2 %	99,2 %	99,2 %	99,2 %
Federal Capital Investissement	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Global Green Bonds	France	50,6 %	50,6 %	49,3 %	49,3 %
Federal Indiciel Apal (Ex Federal Apal)	France	73,0 %	73,0 %	74,5 %	74,5 %
Federal Indiciel Japon	France	80,9 %	80,9 %	77,3 %	77,3 %
Federal Indiciel Us	France	65,3 %	65,3 %	62,7 %	62,7 %
Federal Multi Actions Europe	France	74,1 %	74,1 %	74,4 %	74,4 %
Federal Multi L/S	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Multio Or Et Matieres Premieres	France	90,7 %	90,7 %	90,7 %	90,7 %
Federal Mutli Patrimoine	France	99,5 %	99,5 %	99,3 %	99,3 %

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	2023		2022	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Federal Optimal Gestion Privee Esg	France	89,7 %	89,7 %	88,7 %	88,7 %
Federal Support Court Terme Esg	France	28,1 %	28,1 %	36,9 %	36,9 %
Federal Transition Emploi	France	44,9 %	44,9 %	52,4 %	52,4 %
Federal Transition Equilibre (Ex Federal Opportunite Equilibre Esg)	France	78,8 %	78,8 %	80,2 %	80,2 %
Federal Transition Modere (Ex Federal Opportunite Modere Esg)	France	46,7 %	46,7 %	50,2 %	50,2 %
Federal Transition Oxygene (Ex Federal Oxygene)	France	96,1 %	96,1 %	95,3 %	95,3 %
Federal Transition Territoires (Ex Federal Impact Territoires)	France	34,8 %	34,8 %	39,3 %	39,3 %
Federal Transition Tonique (Ex Federal Opportunite Tonique Esg)	France	99,1 %	99,1 %	99,1 %	99,1 %
Flexpertise	France	67,0 %	67,0 %	74,3 %	74,3 %
Fps Sur Infra Durables (1)	France	100,0 %	100,0 %		
Fps Suravenir Actions Internationales Climat	France	100,0 %	100,0 %		
Fps Suravenir Actions Internationales Protecy	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Actions Low Vol	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Actions Mid Caps	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Suravenir Actions Protect	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Overlay Low Vol Actions	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Fps Ubs Archmore Infrastructure Debt Platform Ii	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Mandarine Equity Income (2)	France			93,0 %	93,0 %
Opci Club France Retail	France	46,3 %	46,3 %	46,3 %	46,3 %
Opci Preim Defense 2	France	39,2 %	39,2 %	39,2 %	39,2 %
Opci Preim Euros	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Opci Preim Euros 2	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Opci Preimium	France	80,3 %	80,3 %	82,2 %	82,2 %
Opci Sofidy Pierre Europe (A) (1)	France	32,5 %	32,5 %		
Opci Tikehau Ret Pro	France	39,3 %	39,3 %	39,3 %	39,3 %
Ouessant	France	58,9 %	58,9 %	60,1 %	60,1 %
Parts Residuelles Fc (1)	France	100,0 %	100,0 %		
Primo Elite (Flex)	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.c.i Progres Pierre	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.c.i Suravenir Pierre	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sc Meilleurimmo (5)	France			64,5 %	64,5 %
Sc Noxavia R	France	51,4 %	51,4 %	53,9 %	53,9 %
Sc Y Immo (1)	France	60,5 %	60,5 %		
Sc Noxavia Vista (5)	France			41,7 %	41,7 %
Sc Pythagore (5)	France			34,9 %	34,9 %
Schelcher Convertibles Esg (Ex Sp Convertibles)	France	20,2 %	20,2 %	20,6 %	20,6 %
Schelcher Convertibles Mid Cap Esg (Ex Sp Convertibles Mid Cap Esg)	France	35,7 %	35,7 %	33,1 %	33,1 %
Schelcher Flexible Short Duration (1)	France	24,7 %	24,7 %		
Schelcher Global High Yield (Ex Sp Haut Rendement)	France	31,8 %	31,8 %	32,5 %	32,5 %
Schelcher Ivo Global Yield 2024	France	49,4 %	49,4 %	46,8 %	46,8 %
Schelcher Ivo Global Yield 2028 (1)	France	58,8 %	58,8 %		
Schelcher Multi Asset (Ex Sp Croissance)	France	80,1 %	80,1 %	86,6 %	86,6 %
Schelcher Optimal Income Esg (Ex Sp Opportunites Europeennes)	France	22,7 %	22,7 %	21,2 %	21,2 %
Sc Keys Selection Vie (1)	France	70,0 %	70,0 %		
Sci Cloverhome	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Sci Le Vinci Holding	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sci Pr2 Preim Ret 2	France	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Sci Silver Avenir	France	88,7 %	88,7 %	90,4 %	90,4 %
Sci Territoires Avenir	France	98,4 %	98,4 %	100,0 %	100,0 %
Sci Usufruimmo	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sci Usufruimmo 2028	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Scpi Log In (5)	France			55,2 %	55,2 %
Scpi Remake Live (5)	France			78,3 %	78,3 %
Suravenir Initiative Actions	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Synergie Finance Investissements	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
We Positive Invest	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2022. (2) Cession. (3) Liquidation. (4) TUP. (5) Dilution. (6) Fusion. (7) Sortie de périmètre de la société de gestion.

0b - Implantations et activités par pays

Les activités Banque de détail, Assurances, Banque grandes entreprises/Banque de financement et Gestion d'actifs/Banque privée en France représentent 77 % du PNB du groupe Crédit Mutuel. Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique. Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 966	779	- 191	- 25	- 134	5 684	0
Belgique	625	228	- 48	18	- 76	1 794	0
Canada	- 8	- 12	0	2	0	9	0
Espagne	272	12	- 1	0	- 22	1 663	0
États-Unis d'Amerique	132	90	- 27	0	- 13	95	0
France	14 443	7 466	- 1 314	- 36	- 2 403	71 850	1
Hong-Kong	15	9	- 1	0	- 2	19	0
Hongrie	39	- 4	- 1	0	- 4	359	0
Italie	131	14	- 1	8	- 7	348	0
Luxembourg	433	178	- 34	1	- 35	1 043	0
Maroc	0	0	0	0	0	0	0
Monaco	10	1	0	0	0	19	0
Pays-Bas	2	2	0	0	0	1	0
Pologne	9	- 7	0	- 1	- 2	101	0
Portugal	191	74	- 20	0	- 9	695	0
Republique de Corée	1	0	0	0	0	2	0
Republique Tchèque	17	- 1	0	0	- 2	157	0
Royaume-Uni	71	58	- 13	0	-5	85	0
Saint Martin (partie Neerlandaise)	0	0	0	0	0	0	0
Singapour	87	51	- 7	0	- 7	145	0
Slovaquie	9	- 4	0	0	- 1	85	0
Suisse	256	84	- 5	- 5	- 15	430	0
Tunisie	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	**18 701**	**9 037**	**- 1 662**	**- 38**	**- 2 738**	**84 584**	**1**

1. Notes relatives au bilan

Note 1 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	116 837	140 662
dont réserves obligatoires	3 765	3 512
Caisse	1 290	1 539
Total	**118 127**	**142 201**
Banques centrales - passif	**31**	**44**

Note 2 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	77 832	64 732
Prêts et créances sur la clientèle	639 114	612 441
Titres au coût amorti	5 874	4 909
Total	**722 820**	**682 082**

2a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
. Créances saines (S1/S2)	76 112	63 623
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	59 770	51 398
Autres comptes ordinaires	4 212	4 147
Prêts	799	502
Autres créances	7 515	4 670
Pensions	3 816	2 906
. Créances rattachées	1 730	1 119
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 10	- 10
Total	**77 832**	**64 732**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

2b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	610 297	586 517
. Créances commerciales	18 118	18 359
. Autres concours à la clientèle	590 820	567 161
- crédits à l'habitat	331 372	317 759
- autres concours et créances diverses (1)	257 936	248 120
- pensions	1 512	1 282
. Créances rattachées	1 359	997
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	16 162	14 283
Créances brutes	**626 459**	**600 800**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 3 566	- 3 792
Autres dépréciations (S3)	- 7 640	- 6 935
Sous total I	**615 253**	**590 073**
Location financement (investissement net)	23 397	22 036
. Mobilier	16 593	15 559
. Immobilier	6 804	6 477
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	959	781
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 218	- 220
Autres dépréciations (S3)	- 277	- 229
Sous total II	**23 861**	**22 368**
Total	**639 114**	**612 441**
dont prêts subordonnés	12	12

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (339 M€) et Fonds de garantie des dépôts (368 M€). Les charges afférentes sont détaillés en note 27b .

Les concours et créances diverses incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (339 M€) et Fonds de garantie des dépôts (368M€).

A noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les dépôts versés en garantie font l'objet d'une rémunération. Les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable, selon la réglementation en vigueur, et dans un contexte de continuité d'exploitation ainsi que de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Valeur brute comptable	22 817	7 666	- 6 116	- 11	24 356
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 449	- 220	180	- 6	- 495
Valeur nette comptable	**22 368**	**7 446**	**- 5 936**	**- 17**	**23 861**

2c -Titres au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
.Titres	5 917	4 959
- Effets publics	2 936	2 560
- Obligations et autres titres de dettes	2 981	2 399
. Cotés	2 096	1 249
. Non cotés	885	1 150
. Créances rattachées	26	16
Total brut	**5 943**	**4 975**
dont actifs dépréciés (S3)	95	93
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 4	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 65	- 64
Total net	**5 874**	**4 909**

NOTE 3 - Passifs financiers au coût amorti

3a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Banques centrales	**31**	**44**
Dettes envers les établissements de crédit [1]	**56 354**	**83 982**
Autres comptes ordinaires	4 280	2 770
Emprunts	15 797	17 831
Autres dettes	5 315	5 433
Pensions	30 280	58 017
Dettes rattachées	682	- 69
(1) dont relatif au périmètre des activités d'assurance.	3 197	2 973

Au 31.12.2023, GCM participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 13,7 Mds€ (contre 42,6 Mds€ au 31.12.2022).

3b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
. Comptes d'épargne à régime spécial	221 799	224 815
- à vue	171 192	166 598
- à terme	50 607	58 217
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	810	372
Sous-total	**222 609**	**225 187**
. Comptes à vue	236 901	273 071
. Comptes et emprunts à terme	132 739	67 111
. Pensions	0	12
. Dettes rattachées	1 769	292
. Autres dettes	133	195
Sous-total	**371 542**	**340 681**
Total	**594 151**	**565 868**

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Bons de caisse	132	172
TMI & TCN	68 307	64 818
Emprunts obligataires	94 937	82 370
Titres seniors non préférés	15 874	10 826
Dettes rattachées	1 966	883
Total	**181 216**	**159 069**

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Dettes subordonnées [1]	12 779	11 103
Emprunts participatifs	22	27
Dettes subordonnées à durée indéterminée	679	687
Dettes rattachées	228	165
TOTAL	**13 708**	**11 983**
(1) dont relatif au périmètre des activités d'assurance.	854	854

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice	Date Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120	120	27/06/26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1 000	990	21/05/24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1 000	969	11/09/25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1 000	953	24/03/26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300	300	12/09/26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700	658	04/11/26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500	473	31/03/27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500	470	15/11/27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500	472	25/05/28
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1 000	1 000	18/06/29
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750	628	19/11/31
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1 250	1 219	16/06/2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1 250	1 308	11/01/2033
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	04.06.2014	150	150	04/06/2024
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750	758	21/04/2042
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28.05.1985	137	8	(1)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66	66	indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436	419	indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92	92	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSSDI	05.07.2004	85	84	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	01.06.2016	500	499	01/06/26
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	09.02.2017	500	468	09/02/29
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	25.10.2017	500	498	25/10/29
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	11.03.2019	750	747	11/03/31

(1) - Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

NOTE 4 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
. Effets publics	15 573	13 574
. Obligations et autres titres de dettes	30 528	27 604
- Cotés	28 730	25 954
- Non cotés	1 799	1 649
. Créances rattachées	362	219
Sous-total brut titres de dettes	**46 463**	**41 397**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	3	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 27	- 23
Autres dépréciations (S3)	- 3	0
Sous-total net titres de dettes	**46 434**	**41 373**
Actions et autres instruments de capitaux propres	235	339
- Cotés	84	98
- Non cotés	151	241
Titres immobilisés	1 110	1 107
- Titres de participations	516	583
- Autres titres détenus à long terme	536	465
- Parts dans les entreprises liées	58	59
Créances rattachées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**1 346**	**1 447**
TOTAL	**47 779**	**42 821**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	24	163
Dont titres de participation cotés.	107	126

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 11 M€ sur l'exercice. Les moins-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 10 M€.

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	16 %	743	1 346	763	202
Desjardins	Non coté	10 %	3 062	10 641	4 138	329
Serenis assurances	Non coté	100 %	na	na	na	na
Crédit Logement	Non coté	5 %	1 593	12 553	216	120
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	604	16 793	4	1
Groupement Forestier Vosges Nord (1)	Non coté	87 %	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2022 et sont en millions d'euros.
(1) Acquisition en 2023 par Crédit Mutuel Impact Forêts.

NOTE 5 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2022 retraité	Acquisition / production	Vente / remboursement	Modification des flux	Transfert[2]	Autres[1]	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	**64 742**	**31 492**	**- 18 436**	**0**	**0**	**55**	**77 853**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	64 268	31 483	- 18 162	0	- 47	56	77 598
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	474	9	- 274	0	46	0	255
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis[1]	**623 614**	**197 610**	**- 172 248**	**1 289**	**0**	**490**	**650 755**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	568 312	189 054	- 156 847	81	- 9 147	494	591 947
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	40 240	7 390	- 11 098	421	4 740	- 3	41 690
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	14 539	1 091	- 4 139	739	4 446	- 1	16 675
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	523	75	- 164	48	- 39	0	443
Actifs financiers au coût amorti - titres	**4 975**	**2 424**	**- 1 333**	**0**	**0**	**- 124**	**5 942**
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	4 874	2 420	- 1 313	0	- 18	- 124	5 839
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	8	0	0	0	0	0	8
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	93	4	- 20	0	18	0	95
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	**41 400**	**25 745**	**- 20 614**	**0**	**0**	**- 70**	**46 461**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	41 398	25 728	- 20 614	0	- 5	- 70	46 437
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	2	14	0	0	5	0	21
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	3	0	0	0	0	3
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	734 731	257 271	- 212 631	1 289	0	351	781 011

(1) comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.
(2) dont transfert de Buckets.

5b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2022 retraité	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 10	- 6	6	0	- 10
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 11 176	- 5 816	5 306	- 15	- 11 701
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 66	- 6	3	0	- 69
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 23	- 29	22	0	- 30
Total	**- 11 275**	**- 5 857**	**5 337**	**- 15**	**- 11 810**

IFRS 9	31.12.2022 retraité	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2023
Prêts et créances Etablissements de crédit	**- 10**	**- 6**	**6**	**0**	**- 10**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 10	- 5	5	0	- 10
Prêts et créances clientèle	**- 11 176**	**- 5 816**	**5 306**	**- 15**	**- 11 701**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 875	- 1 128	1 206	4	- 1 793
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 137	- 1 958	2 097	6	- 1 992
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 085	- 2 725	1 993	- 25	- 7 842
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 79	- 6	10	0	- 75
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 66**	**- 6**	**3**	**0**	**- 69**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 2	1	0	- 3
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	0	0	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 64	- 3	2	0	- 65
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 23**	**- 29**	**22**	**0**	**- 30**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 23	- 25	22	0	- 26
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	- 3	0	0	- 3
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 11 275**	**- 5 857**	**5 337**	**- 15**	**- 11 810**

(1) dont transfert de Buckets.

	01.01.2022	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2022 retraité
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 5	- 8	3	0	- 10
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 11 228	- 2 832	2 852	32	- 11 176
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 83	- 4	21	0	- 66
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 27	- 11	15	0	- 23
Total	**- 11 343**	**- 2 855**	**2 891**	**32**	**- 11 275**

IFRS 9	01.01.2022	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2022 retraité
Prêts et créances Etablissements de crédit	**- 5**	**- 8**	**3**	**0**	**- 10**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 8	3	0	- 10
Prêts et créances clientèle	**- 11 228**	**- 2 832**	**2 852**	**32**	**- 11 176**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 516	- 688	364	- 35	- 1 875
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 416	- 673	697	255	- 2 137
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 192	- 1 462	1 757	- 188	- 7 085
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 104	- 9	34	0	- 79
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 83**	**- 4**	**21**	**0**	**- 66**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 1	0	0	- 2
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	0	0	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 81	- 3	20	0	- 64
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 27**	**- 11**	**15**	**0**	**- 23**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22	- 12	11	0	- 23
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 4	0	4	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 11 343**	**- 2 855**	**2 891**	**32**	**- 11 275**

5c. Répartition des dépréciations

31.12.2023	Encours bruts***			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	88 794	255	0	- 11	0	0	0	0	89 038
Prêts et créances clientèle	592 008	41 688	17 122	- 1 725	- 96	- 1 854	- 131	- 7 667	639 178
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	8 776	8	95	- 3	0	- 1	0	- 65	8 810
Actifs financier en JVCP - Prêts	44 802	22	3	- 26	0	0	0	- 3	44 798
TOTAL	734 380	41 973	17 220	- 1 765	- 96	- 1 855	- 131	- 7 735	781 825

** Ajustement post-modèle.*

NOTE 6 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**8 268**	**862**	**8 762**	**17 892**	**6 315**	**942**	**7 472**	**14 729**
- Effets publics	694	10	0	704	1 034	22	0	**1 056**
- Obligations et autres titres de dettes	6 310	852	1 601	8 763	4 550	920	1 388	**6 858**
. Cotés	*6 310*	*47*	*159*	*6 516*	*4 550*	*26*	*302*	***4 878***
. Non cotés	*0*	*805*	*1 442*	*2 247*	*0*	*894*	*1 086*	***1 980***
dont OPC	*0*	0	*1 088*	*1 088*	*0*	0	*1 135*	***1 135***
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 264	0	5 812	7 076	731	0	4 980	**5 711**
. Cotés	*1 264*	0	*1 130*	*2 394*	*731*	0	*1 063*	***1 794***
. Non cotés	*0*	0	*4 682*	*4 682*	*0*	0	*3 917*	***3 917***
- Titres immobilisés	0	0	1 349	1 349	0	0	1 104	**1 104**
. Titres de participations	0	0	*605*	*605*	0	0	*441*	***441***
. Autres titres détenus à long terme	0	0	*141*	*141*	0	0	*284*	***284***
. Parts dans les entreprises liées	0	0	*574*	*574*	0	0	*350*	***350***
. Autres titres immobilisés	0	0	*29*	*29*	0	0	*29*	***29***
Instruments dérivés	**6 071**	**0**	**0**	**6 071**	**7 537**	**0**	**0**	**7 537**
Prêts et créances	**11 540**	**10**	**17**	**11 567**	**9 435**	**12**	**14**	**9 461**
dont pensions (1)	*11 540*	*0*	0	*11 540*	*9 435*	*0*	0	***9 435***
Autres actifs classés à la JVPR	**112**	**0**	**0**	**112**	**88**	**0**	**0**	**88**
TOTAL	**25 991**	**872**	**8 779**	**35 642**	**23 375**	**954**	**7 486**	**31 815**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 874 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 061	19 309
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2 351	1 689
TOTAL	**20 412**	**20 998**
(1) dont relatifs aux activités d'assurance.	33	13
(2) dont relatifs aux activités d'assurance.	348	633

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Vente à découvert de titres	769	1 365
- Obligations et autres titres de dettes	176	646
- Actions et autres instruments de capitaux propres	593	719
Dettes représentatives des titres donnés en pension	10 817	9 698
Instruments dérivés de transaction	5 904	7 559
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	571	687
TOTAL	**18 061**	**19 309**

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	1 680	1 690	- 10	1 056	1 193	- 137
Dettes interbancaires	84	84	0	133	134	- 1
Dettes envers la clientèle	587	614	- 27	500	538	- 38
Total	**2 351**	**2 388**	**- 37**	**1 689**	**1 865**	**- 176**

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	**203 959**	**3 792**	**3 782**	**188 824**	**5 348**	**5 343**
Swaps	96 974	3 011	3 349	90 652	3 699	4 631
Autres contrats fermes	56 227	0	0	53 697	0	0
Options et instruments conditionnels	50 758	781	433	44 475	1 649	712
Instrument de change	**160 204**	**2 060**	**1 906**	**155 082**	**1 924**	**1 916**
Swaps	106 699	47	72	102 623	45	144
Autres contrats fermes	15 606	1 757	1 579	14 634	1 565	1 459
Options et instruments conditionnels	37 899	256	255	37 825	314	313
Autres que taux et change	**20 489**	**218**	**218**	**23 265**	**266**	**302**
Swaps	6 711	83	98	7 040	50	110
Autres contrats fermes	9 905	44	57	9 923	100	85
Options et instruments conditionnels	3 873	91	63	6 302	116	107
Total	**384 652**	**6 070**	**5 906**	**367 171**	**7 538**	**7 561**

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 7 - Couverture

7a - Instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de transaction	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	363 393	5 624	5 612	316 200	9 818	7 113
Swaps	363 115	5 623	5 612	315 704	9 816	7 112
Options et instruments conditionnels	279	1	0	496	2	1
Total	**363 394**	**5 624**	**5 612**	**316 200**	**9 818**	**7 113**

- L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (70 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »)(Cf. note 22).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2023
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	19 955	32 634	180 078	130 727	363 394
Swaps	19 950	32 585	180 069	130 511	363 115
Options et instruments conditionnels	5	49	9	216	279
Total	**19 955**	**32 634**	**180 078**	**130 727**	**363 394**

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2022 retraité
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	13 093	34 027	157 478	111 602	316 200
Swaps	13 081	33 909	157 358	111 355	315 704
Options et instruments conditionnels	12	118	120	247	496
Total	**13 093**	**34 027**	**157 478**	**111 602**	**316 200**

7b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers	- 4 706	- 11 522
. de passifs financiers	- 1 223	- 1 897

7c - éléments couverts en *Fair Value Hedge*

Éléments couverts à l'Actif

	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	511	0	0	552	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	304 594	- 2 259	4 788	209 328	- 6 774	- 395
Titres au coût amorti	2 414	- 49	87	1 942	- 135	- 207
Actifs financiers à la JVCP	27 810	- 385	964	24 190	1 388	- 345
Total	**335 329**	**- 2 693**	**5 839**	**236 012**	**- 5 521**	**- 947**

Éléments couverts au Passif

	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	97 026	- 3 609	3 417	82 620	3 088	- 2 388
Dettes envers les établissements de crédit	17 632	- 879	738	36 466	2 018	- 10
Dettes envers la clientèle	25 776	- 186	- 127	55 543	- 37	- 24
Total	**140 434**	**- 4 674**	**4 028**	**174 629**	**5 069**	**- 2 422**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte positivement les comptes (70 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets 'sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

NOTE 8- Placement des activités d'assurance, actifs d'assurance et actifs de réassurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 923	98 955
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	78 098	72 156
Prêts et créances, au coût amorti	272	1 129
Instruments de dettes au coût amorti	2 639	2 608
Immeubles de placement	3 379	3 883
Actifs des contrats d'assurance	15	18
Actifs des contrats de réassurance	530	477
Total	**191 856**	**179 226**

8a - Placements financiers des activités d'assurance

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
. Effets publics	30 980	27 162
. Obligations et autres titres de dettes	37 401	35 118
- Cotés	36 927	34 683
- Non cotés	474	435
Sous-total brut titres de dettes	**68 381**	**62 280**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 24	- 25
Autres dépréciations (S3)	- 18	- 18
Sous-total net titres de dettes	**68 339**	**62 237**
. Prêts	5 961	7 184
Sous-total brut prêts et créances	**5 961**	**7 184**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1	0
Sous-total net prêts et créances	**5 960**	**7 184**
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 239	1 064
- Cotés	1 223	1 037
- Non cotés	16	27
Titres immobilisés	2 560	1 671
- Titres de participations	2 559	1 670
- Parts dans les entreprises liées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**3 799**	**2 735**
Total	**78 098**	**72 156**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	457	- 74
Dont titres de participation cotés.	991	387

Prêts et créances au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
. Créances saines (S1/S2)	272	1 128
Comptes ordinaires	33	10
Autres créances	239	1 118
. Créances rattachées	0	1
Total	**272**	**1 129**

Titres au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
.Titres	2 623	2 593
- Effets publics	589	559
- Obligations et autres titres de dettes	2 034	2 034
. Cotés	1 936	1 948
. Non cotés	99	88
. Créances rattachées	19	18
Total brut	**2 642**	**2 611**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 3	- 3
Total net	**2 639**	**2 608**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**0**	**17 817**	**88 265**	**106 082**	**0**	**17 404**	**80 628**	**98 032**
- Effets publics	0	6 007	168	6 175	0	6 204	153	6 357
- Obligations et autres titres de dettes	0	11 810	66 925	78 735	0	11 200	60 326	71 526
. Cotés	*0*	*9 059*	*46 163*	*55 222*	*0*	*8 913*	*38 524*	*47 437*
. Non cotés	*0*	*2 751*	*20 762*	*23 513*	*0*	*2 287*	*21 802*	*24 089*
dont OPC	*0*	0	*51 968*	*51 968*	*0*	0	*45 816*	*45 816*
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	20 710	20 710	0	0	19 679	19 679
. Cotés	*0*	0	*14 342*	*14 342*	*0*	0	*13 133*	*13 133*
. Non cotés	*0*	0	*6 368*	*6 368*	*0*	0	*6 546*	*6 546*
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	462	462	0	0	470	470
Instruments dérivés	**1**	**0**	**0**	**1**	**6**	**0**	**0**	**6**
Immeubles d'exploitation JVPR	**0**	**0**	**362**	**362**	**0**	**0**	**- 4 056**	**419**
Prêts et créances	**0**	**269**	**209**	**478**	**0**	**295**	**203**	**498**
Total	**1**	**18 086**	**88 836**	**106 923**	**6**	**17 699**	**81 250**	**98 955**

8b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
Passifs des contrats d'assurance	172 747	159 750
Autres passifs d'assurance	- 905	- 571
TOTAL	**171 842**	**159 179**

8b1 - Passifs des contrats d'assurance émis

Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

	31.12.2023					
	Couverture restante			Sinistres survenus		Total
				Contrats évalués sous la méthode simplifiée		
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	- 18	0	0	0	0	- 18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	154 510	81	1 312	3 739	108	159 750
Solde à l'ouverture	**154 492**	**81**	**1 312**	**3 739**	**108**	**159 732**
Produits des activités d'assurance (1)	**- 8 238**	**0**	**0**	**0**	**0**	**- 8 238**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	- 47	1 759	4 432	38	6 182
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	142	0	0	0	0	142
Perte sur les contrats onéreux	0	76	0	0	0	76
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	- 39	60	- 28	- 7
Charges afférentes aux activités d'assurance	**142**	**29**	**1 720**	**4 492**	**10**	**6 393**
Composante d'investissement	- 10 364	0	10 364	0	0	0
Résultat des activités d'assurance	**- 18 460**	**29**	**12 084**	**4 492**	**10**	**- 1 845**
Charge financière nette des contrats d'assurance	8 588	2	11	50	2	8 653
Effet de taux neutralisés en OCI	3 186	0	15	95	3	3 299
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**- 6 747**	**31**	**12 110**	**4 637**	**15**	**10 046**
Primes reçues	18 956	0	0	0	0	18 956
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	- 12 040	- 4 220	0	- 16 260
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	- 135	0	0	0	0	- 135
Total flux de trésorerie	**18 821**	**0**	**- 12 040**	**- 4 220**	**0**	**2 561**
Transfert vers d'autres postes du bilan	378	0	20	- 5	0	393
Contrats d'assurance - actif	- 16	0	1	0	0	- 15
Contrats d'assurance - passif	166 960	112	1 401	4 151	123	172 747
Solde à la clôture	**166 944**	**112**	**1 402**	**4 151**	**123**	**172 732**

(1) Dont 3 960 millions d'euros au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition se décomposant comme suit :
- 2 140 millions d'euros, évaluées selon l'approche rétrospective complète (FRA).
- 1 325 millions d'euros l'approche rétrospective modifiés (MRA).
- 225 milions d'euros selon l'approche par la juste valeur (JV).

Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

	31.12.2022 retraité					
	Couverture restante		Sinistres survenus			Total
				Contrats évalués sous la méthode simplifiée		
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	- 26	0	0	0	0	- 26
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	173 056	71	1 334	3 859	117	178 437
Solde à l'ouverture	**173 030**	**71**	**1 334**	**3 859**	**117**	**178 411**
Produits des activités d'assurance (1)	**- 8 004**	**0**	**0**	**0**	**0**	**- 8 004**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	- 54	1 727	4 208	35	5 916
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	179	0	0	0	0	179
Perte sur les contrats onéreux	0	80	0	0	0	80
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	- 25	67	- 27	15
Charges afférentes aux activités d'assurance	**179**	**26**	**1 702**	**4 275**	**8**	**6 190**
Composante d'investissement	- 8 680	0	8 680	0	0	0
Résultat des activités d'assurance	**- 16 505**	**26**	**10 382**	**4 275**	**8**	**- 1 814**
Charge financière nette des contrats d'assurance	- 7 162	0	9	13	0	- 7 140
Effet de taux neutralisés en OCI	- 11 379	0	- 110	- 318	- 14	- 11 821
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**- 35 046**	**26**	**10 281**	**3 970**	**- 6**	**- 20 775**
Primes reçues	18 145	0	0	0	0	18 145
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	- 10 287	- 3 993	0	- 14 280
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	- 378	0	0	0	0	- 378
Total flux de trésorerie	**17 767**	**0**	**- 10 287**	**- 3 993**	**0**	**3 487**
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 1 259	- 16	- 16	- 97	- 3	- 1 391
Contrats d'assurance - actif	- 18	0	0	0	0	- 18
Contrats d'assurance - passif	154 510	81	1 312	3 739	108	159 750
Solde à la clôture	**154 492**	**81**	**1 312**	**3 739**	**108**	**159 732**

(1) Dont 3 930 millions d'euros au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition se décomposant comme suit :

- 2 124 millions d'euros, évaluées selon l'approche rétrospective complète (FRA).

- 1 445 millions d'euros l'approche rétrospective modifiés (MRA).

- 361 milions d'euros selon l'approche par la juste valeur (JV).

Rapprochement des dettes et créances rattachables aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance

	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables - CASH BASIS	Créances rattachables - CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables - CASH BASIS	Créances rattachables - CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
Assurance								
Actif des contrats d'assurance	(15)	0	0	(15)	(18)	0	0	(18)
Passif des contrats d'assurance	172 747	(905)	0	171 842	159 750	(571)		159 179
TOTAL Dettes et créances rattachables aux contrats d'assurance	**172 732**	**- 905**	**0**	**171 827**	**159 732**	**- 571**	**0**	**159 161**
Réassurance								
Actifs des traités de réassurance	629	0	(99)	530	545	0	(68)	477
Passifs des traités de réassurance	0	0	0	0	0	0		0
TOTAL Dettes et créances rattachables aux traités de réassurance	**629**	**0**	**- 99**	**530**	**545**	**0**	**- 68**	**477**

Réconciliation des passifs d'assurance par composants d'estimation - hors contrats évalués sous la méthode simplifiée

	31.12.2023			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	- 54	18	18	**- 18**
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	141 852	2 133	11 336	**155 321**
Solde à l'ouverture	**141 798**	**2 151**	**11 354**	**155 303**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	- 1 175	**- 1 175**
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	- 184	0	**- 184**
Ajustements liés à l'expérience	- 43	18	0	**- 25**
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	**- 43**	**- 166**	**- 1 175**	**- 1 384**
Contrats comptabilisés au cours de la période	- 503	165	380	**42**
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 459	249	2 210	**0**
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	- 34	6	0	**- 28**
Variations liées aux services futurs	**- 2 996**	**420**	**2 590**	**14**
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	- 27	- 12	0	**- 39**
Variations liées aux services passés	**- 27**	**- 12**	**0**	**- 39**
Résultat des activités d'assurance	**- 3 066**	**242**	**1 415**	**- 1 409**
Charges financières nettes des contrats d'assurance	8 572	13	18	**8 603**
Effet de taux neutralisés en OCI	3 134	65	0	**3 199**
Effets des variations de taux de change	- 61	0	0	**- 61**
Autres mouvements	0	0	0	**0**
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**8 579**	**320**	**1 433**	**10 332**
Primes reçues	13 869	0	0	**13 869**
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	- 12 129	0	0	**- 12 129**
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	- 129	0	0	**- 129**
Total flux de trésorerie	**1 611**	**0**	**0**	**1 611**
Transfert vers d'autres postes du bilan	395	3	- 8	**390**
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	- 60	18	27	**- 15**
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	152 443	2 456	12 752	**167 651**
Solde à la clôture	**152 383**	**2 474**	**12 779**	**167 636**

	31.12.2022 retraité			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	- 48	14	8	**- 26**
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	163 025	1 964	8 961	**173 950**
Solde à l'ouverture	**162 977**	**1 978**	**8 969**	**173 924**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	- 1 186	**- 1 186**
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	- 152	0	**- 152**
Ajustements liés à l'expérience	- 87	17	0	**- 70**
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	**- 87**	**- 135**	**- 1 186**	**- 1 408**
Contrats comptabilisés au cours de la période	- 748	232	545	**29**
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 3 448	411	3 036	**- 1**
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	52	- 37	0	**15**
Variations liées aux services futurs	**- 4 144**	**606**	**3 581**	**43**
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	- 12	- 13	0	**- 25**
Variations liées aux services passés	**- 12**	**- 13**	**0**	**- 25**
Résultat des activités d'assurance	**- 4 243**	**458**	**2 395**	**- 1 390**
Charges financières nettes des contrats d'assurance	- 7 171	6	12	**- 7 153**
Effet de taux neutralisés en OCI	- 11 223	- 265	0	**- 11 488**
Effets des variations de taux de change	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	0	0	**0**
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**- 22 637**	**199**	**2 407**	**- 20 031**
Primes reçues	13 221	0	0	**13 221**
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	- 10 409	0	0	**- 10 409**
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	- 170	0	0	**- 170**
Total flux de trésorerie	**2 642**	**0**	**0**	**2 642**
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 1 184	- 26	- 22	**- 1 232**
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	- 54	18	18	**- 18**
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	141 852	2 133	11 336	**155 321**
Solde à la clôture	**141 798**	**2 151**	**11 354**	**155 303**

Passif d'assurance comptabilisé initialement au cours de la période

	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	123	15	138	124	6	130
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	6 525	769	7 294	8 078	509	8 587
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	**6 648**	**784**	**7 432**	**8 202**	**515**	**8 717**
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	- 7 102	- 832	- 7 934	- 8 901	- 541	- 9 442
Ajustement au titre du risque non financier	74	91	165	177	55	232
Marge sur Services Contractuels	380	0	380	522	0	522
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	**0**	**43**	**43**	**0**	**29**	**29**

Eléments sous jacents des contrats d'assurance avec participation directe

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
	Eléments sous jacents des contrats de participations directes	Eléments sous jacents des contrats de participations directes
Placements financiers		
Juste valeur par capitaux propres	**68 974**	**65 444**
Effets publics et valeurs assimilées	25 152	22 000
Obligations et autres titres de dettes	32 900	30 715
Actions et autres instruments de capitau propres	0	1 441
Participations et ATDLT	1 609	1 383
Parts entreprises liées	203	200
Prêts et créances	9 110	9 705
Juste valeur par résultat	**110 204**	**100 931**
Effets publics et valeurs assimilées	6 164	6 347
Obligations et autres titres de dettes	79 440	72 456
Actions et autres instruments de capitau propres	20 193	17 231
Participations et ATDLT	462	467
Parts entreprises liées	1	1
Prêts et créances	529	485
dérivés et autres actifs financiers - transaction	1	6
Immeubles d'exploitation AJVPR	328	378
Immeubles hors exploitation AJVPR	3 089	3 561
Coût amorti	**401**	**1 397**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	371	1 369
Prêts sur la clientèle	4	0
Immeubles de placement	25	28
Autres actifs	**45**	**32**
Actifs d'impôts courants	3	6
Autres actifs	28	16
Comptes de régularisation – Actif	14	10
Total actifs financiers	**179 624**	**167 804**
Passifs financiers		
Juste valeur par résultat	**8 875**	**9 591**
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	61	117
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 814	9 474
Autres passifs	**128**	**165**
Autres Passifs	33	38
Passifs d'impôts différés	95	127
Total passifs financiers	**9 003**	**9 756**

8b2 - Passifs des contrats de réassurance

Néant.

8b3 - Reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuelsréassurance

	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	5 427	3 996	3 356	12 779	5 097	3 630	2 627	11 354

8b4 - Analyse des échéances des passifs d'assurance et de réassurance

	31.12.2023			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
Contrat d'assurance				
Actif	0	0	0	0
Passif	4 229	20 801	119 005	144 035
Total	4 229	20 801	119 005	144 035

8b5 - Gestion des riques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du Groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

Analyse de sensibilité	31.12.2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachat massifs de 10 %	**0**	**11**

Gestion des risques de marché	31.12.2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 bp des taux sans risque	**1**	**- 375**
Baisse de 100 bp des taux sans risque	**2**	**427**
Baisse de 20 % du prix des actions	**- 87**	**- 441**

NOTE 9 - Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts* N1 => N2	Transferts* N2 => N1
Actifs financiers IFRS 9						
Juste valeur par capitaux propres	40 508	6 083	1 189	47 780	166	52
- Effets publics et valeurs assimilées	14 920	716	36	15 672	13	48
- Obligations et autres titres de dettes	25 397	5 365	0	30 762	153	4
- Actions et autres instruments de capitaux propres	84	2	149	235	0	0
- Participations et ATDLT	107	0	945	1 052	0	0
- Parts entreprises liées	0	0	59	59	0	0
Transaction / JVO /Autres	8 081	18 560	9 001	35 642	0	1
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	582	112	0	694	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	10	0	0	10	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	4 628	1 061	621	6 310	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	47	0	805	852	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	342	965	294	1 601	0	1
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 264	0	0	1 264	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 153	0	4 659	5 812	0	0
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	5	0	741	746	0	0
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	603	603	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	10	0	10	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	17	0	17	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	11 540	0	11 540	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	50	4 829	1 192	6 071	0	0
- Autres actifs classés à la JVPR	0	26	86	112	0	0
Instruments dérivés de couverture	1	5 621	2	5 624	0	0
Total	**48 590**	**30 264**	**10 192**	**89 046**	**166**	**53**

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts* N1 => N2	Transferts* N2 => N1
Actifs financiers IFRS 9 - Placements des activités d'assurance						
Juste valeur par capitaux propres	69 886	6 629	1 585	78 100	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	36 927	434	0	37 361	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 223	16	0	1 239	0	0
- Participations et ATDLT	975	0	1 584	2 559	0	0
- Parts entreprises liées	0	0	1	1	0	0
- Prets et Créances - JVCPR	0	5 960	0	5 960	0	0
Transaction / JVO /Autres	69 788	27 130	10 005	106 923	19	91
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	5 838	169	0	6 007	0	17
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	161	7	0	168	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	8 754	3 055	0	11 809	19	18
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	40 693	16 774	9 458	66 925	0	56
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	14 342	6 284	85	20 711	0	0
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	462	462	0	0
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	0	269	0	269	0	0
- Prêts et créances -Autre JVPR	0	209	0	209	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1	0	1	0	0
- immeubles d'exploitation - Autres JVPR	0	362	0	362	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	3 346	0	3 346	0	0
Total	**139 674**	**37 105**	**11 590**	**188 369**	**19**	**91**
Passifs financiers IFRS 9						
Transaction / JVO	1 254	17 630	1 528	20 412	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	84	0	84	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	587	0	587	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	1 680	0	1 680	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 254	4 462	1 528	7 244	0	0
- Dettes - Transaction	0	10 817	0	10 817	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	5 603	9	5 612	0	0
Total	**1 254**	**23 233**	**1 537**	**26 024**	**0**	**0**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.
- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

31.12.2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	37 076	4 458	1 286	42 820
- Effets publics et valeurs assimilées	12 840	753	59	13 652
- Obligations et autres titres de dettes	24 012	3 703	6	27 721
- Actions et autres instruments de capitaux propres	98	2	239	339
- Participations et ATDLT	126	0	923	1 049
- Parts entreprises liées	0	0	59	59
Transaction / JVO /Autres	5 943	17 246	8 626	31 815
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 025	0	9	1 034
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	22	0	0	22
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 725	1 670	155	4 550
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	186	708	920
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	297	846	245	1 388
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	731	0	0	731
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 092	0	3 888	4 980
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	724	725
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	379	379
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1	0	1
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	11	0	11
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	9 435	0	9 435
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	24	5 083	2 430	7 537
- Autres actifs classés à la JVPR	0	0	88	88
Instruments dérivés de couverture	3	9 813	2	9 818
Total	**43 022**	**31 517**	**9 914**	**84 453**

31.12.2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par capitaux propres	62 971	7 887	1 299	72 157
- Effets publics et valeurs assimilées	26 930	230	0	27 160
- Obligations et autres titres de dettes	34 632	446	0	35 078
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 037	27	0	1 064
- Participations et ATDLT	372	0	1 298	1 670
- Parts entreprises liées	0	0	1	1
- Prets et Créances - JVCPR	0	7 184	0	7 184
Transaction / JVO /Autres	63 530	25 049	10 376	98 955
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	6 032	172	0	6 204
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	147	6	0	153
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	8 984	2 216	0	11 200
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	35 207	15 327	9 792	60 326
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	13 160	6 405	114	19 679
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	470	470
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	0	295	0	295
- Prêts et créances -Autre JVPR	0	203	0	203
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	6	0	6
- immeubles d'exploitation - Autres JVPR	0	419	0	419
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	3 847	0	3 847
Total	**126 501**	**36 783**	**11 675**	**174 959**
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	2 038	16 473	2 487	20 998
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	133	0	133
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	500	0	500
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	1 056	0	1 056
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 038	5 086	2 487	9 611
- Dettes - Transaction	0	9 698	0	9 698
Instruments dérivés de couverture	0	7 100	13	7 113
Total	**2 038**	**23 573**	**2 500**	**28 111**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne «Total» pour la catégorie d'actif ou de passif concerné
- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2023	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 892	528	0	- 228	0	- 3	366	0	100	4 655

NOTE 10 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2023	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	13 140	- 1 498	11 642	- 7 920	0	- 1 353	2 369
Pensions	20 593	- 3 073	17 520	0	- 26 368	- 299	- 9 147
Total	**33 733**	**- 4 571**	**29 162**	**- 7 920**	**- 26 368**	**- 1 652**	**- 6 779**

31.12.2023	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	13 014	- 1 498	11 516	- 7 831	0	- 3 260	425
Pensions	44 658	- 3 073	41 585	0	- 40 896	- 412	276
Total	**57 672**	**- 4 571**	**53 101**	**- 7 831**	**- 40 896**	**- 3 673**	**701**

31.12.2022 retraité				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	21 303	- 3 960	17 344	- 10 171	0	- 2 176	4 997
Pensions	19 876	- 7 672	12 204	0	- 21 111	- 342	- 9 249
Total	**41 179**	**- 11 632**	**29 548**	**- 10 171**	**- 21 111**	**- 2 518**	**- 4 252**

31.12.2022 retraité				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	18 629	- 3 960	14 669	- 10 162	128	- 3 953	681
Pensions	72 754	- 7 672	65 082	0	- 64 627	- 1 246	- 790
Total	**91 383**	**- 11 632**	**79 751**	**- 10 162**	**- 64 499**	**- 5 199**	**- 109**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Les montants figurant dans la 2eme colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.
La colonne «impact des conventions-cadre de compensation» correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.
La colonne «instruments financiers reçus/donnés en garantie» comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 11 - Impôts

11a - Impôts courants

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Actif (par résultat)	2 004	1 844
Passif (par résultat)	888	691

11b - Impôts différés

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Actif (par résultat)	950	953
Actif (par capitaux propres)	512	613
Passif (par résultat)	661	596
Passif (par capitaux propres)	159	198

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2023		31.12.2022 retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	2 126	1 195	87	65
. Différences temporaires sur	2 997	3 287	2 877	1 288
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	343	102	286	125
- activité assurance	128	18	178	29
- provisions	726	0	1 062	0
- réserve latente de location financement	0	362	0	379
- résultats des sociétés transparentes	1 675	2 795	1 243	680
- autres décalages temporaires	125	9	108	75
. Compensation	- 3 661	- 3 661	- 373	- 373
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**1 462**	**820**	**2 591**	**979**

NOTE 12 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	1 033	997
Comptes d'ajustement sur devises	66	82
Produits à recevoir	752	700
Comptes de régularisation divers	3 375	3 653
Sous-total	**5 226**	**5 432**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	257	215
Débiteurs divers	6 837	5 254
Stocks et assimilés	60	50
Autres emplois divers	27	28
Sous-total	**7 180**	**5 546**
Total	**12 407**	**10 979**

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	1 009	890
Comptes d'ajustement sur devises	1 713	1 418
Charges à payer	2 528	2 326
Produits constatés d'avance	1 867	1 638
Comptes de régularisation divers	3 572	4 354
Sous-total	**10 689**	**10 626**
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier	945	953
Obligations locatives - Autres	31	41
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 041	1 254
Versements restant à effectuer sur titres	313	413
Créditeurs divers	6 505	5 712
Sous-total	**8 835**	**8 372**
Total	**19 524**	**18 999**

12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

Au 31/12/2022 : les actifs et passifs des sociétés suivantes avaient été reclassés selon la norme IFRS5 en « actifs et passifs destinés à être cédés » dans les conditions suivantes :

- GACM España : Suite à la signature d'un accord le 13 décembre 2022, entre le GACM et Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) en vue de la cession par GACM SA, de 100 % du capital de GACM España, à Axa Espagne.
  Cette cession a été réalisée le 12 juillet 2023 .
- Targobank Espagne : suite à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre le Groupe et ABANCA le 22 décembre 2022, en vue de la cession de Targobank Espagne par la BFCM.
  Cette cession a été réalisée le 6 octobre 2023.
- Cholet Dupont, filiale du groupe La Française, a été cédée au premier semestre 2023.

12d - Obligations locatives par durée résiduelle

	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	**191**	**301**	**295**	**118**	**71**	**976**
- Immobilier	171	299	286	118	71	945
- Autres	20	2	9	0	0	31

NOTE 13 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2023	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	150	16	7	151
Bellatrix	France	42	26	0	0	0
Swen Capital Partners	France	40	17	13	2	0
LYF SA	France	44	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33	2	0	0	NC*
Autres		0	12	- 13	0	NC*
Total (1)			**214**	**16**	**9**	
Coentreprises						
Euro Automatic Cash	Espagne	50	11	1	0	NC*
Total (2)			**11**	**1**	**0**	
Total (1)+ (2)			**225**	**17**	**9**	

(1) En trésorerie et en actions. NC : non cotée.*

31.12.2022 retraité	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	149	17	6	149
Bellatrix	France	42	25	0	0	0
LYF S.A. (ex Fivory)	France	44	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33	- 7	- 11	0	0
Autres		0	15	- 10	0	0
Total (1)			**189**	**- 4**	**6**	
Coentreprises						
Euro Automatic Cash	Espagne	50	9	- 2	0	NC*
Total (2)			**9**	**- 2**	**0**	
Total (1)+ (2)			**198**	**- 6**	**6**	

(1) En trésorerie et en actions. (2) Traitement selon IFRS5 en 2021. NC : non cotée.*

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2023	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie (1)	7 211	424	280	166	NC*	1 207

*(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien). * NC : non communiqué.*

31.12.2022 retraité	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie (1)	6 630	378	245	161	NC*	1 103

*(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien). *NC : non communiqué*

NOTE 14 - Immeubles de placement

	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Coût historique	766	28	- 11	19	802
Amortissement et dépréciation	- 187	- 26	1	4	- 208
Montant net	**579**	**2**	**- 10**	**23**	**594**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 694 millions d'euros au 31.12.2023.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

15a - Immobilisations corporelles

	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Coût historique					
Terrains d'exploitation	617	9	- 6	- 2	618
Constructions d'exploitation	6 226	169	- 209	11	6 197
Droits d'utilisation - Immobilier	1 706	184	- 73	75	1 892
Droits d'utilisation - Autres	62	2	- 1	6	69
Autres immobilisations corporelles	3 645	657	- 331	- 19	3 952
Total	**12 256**	**1 021**	**- 620**	**71**	**12 728**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 15	- 2	0	0	- 17
Constructions d'exploitation	- 4 226	- 208	193	- 2	- 4 243
Droits d'utilisation - Immobilier	- 761	- 240	44	- 2	- 959
Droits d'utilisation - Autres	- 21	- 18	1	0	- 38
Autres immobilisations corporelles	- 2 785	- 241	167	0	- 2 859
Total	**- 7 808**	**- 709**	**405**	**- 4**	**- 8 116**
Montant net	**4 448**	**312**	**- 215**	**67**	**4 612**

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Valeur comptable brute	93	0	0	0	93
Amortissements et dépréciations	- 28	- 3	- 1	0	- 31
Total	**65**	**- 3**	**- 1**	**0**	**62**

15b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	1 487	72	- 20	76	1 615
. Immobilisations acquises	2 429	254	- 39	- 70	2 574
- logiciels	725	33	- 14	56	800
- autres	1 704	221	- 25	- 126	1 774
Total	**3 916**	**326**	**- 59**	**6**	**4 189**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 1 172	- 155	20	0	- 1 307
. Immobilisations acquises	- 1 484	- 102	22	- 21	- 1 586
- logiciels	- 629	- 48	14	- 27	- 690
- autres	- 855	- 54	8	6	- 896
Total	**- 2 658**	**- 257**	**42**	**- 21**	**- 2 893**
Montant net	**1 260**	**69**	**- 17**	**- 15**	**1 296**

NOTE 16 - écart d'acquisition

	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Écart d'acquisition brut	5 301	2	- 2		5 302
Dépréciations	- 2 451	0	0	0	- 2 451
Écart d'acquisition net	**2 850**	**2**	**- 2**	**0**	**2 851**

Valeur de l'EA

FILIALES	31.12.2022 retraité	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31.12.2023
Targobank Allemagne	1 018					1 018
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	457					457
dont Cofidis SGPS	0					0
dont Cofidis Italie	9					9
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	175		-2			173
Procapital	63					63
Arkea Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	68					68
EI Télécom	0					0
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	0					0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	0					0
CFCAL Banque	22					22
Leasecom	0					0
Leetchi	0					0
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Veritas Portfolio	17					17
Budget Insight	0					0
Autres	147	2				149
Total	**2 850**	**2**	**-2**	**0**	**0**	**2 851**

NOTE 17 - Provisions et passifs éventuels

17a - Provisions

	31.12.2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2023
Provisions pour risques	**616**	**431**	**- 49**	**- 354**	**27**	**671**
Sur engagements de garantie	314	226	0	- 177	2	364
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*70*	*53*	*0*	*- 44*	*0*	*79*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*80*	*74*	*0*	*- 59*	*1*	*96*
Sur engagements de financement	153	151	- 6	- 145	- 1	152
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*99*	*97*	*0*	*- 93*	*1*	*104*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*32*	*38*	*0*	*- 41*	*- 2*	*27*
Provision pour impôt	8	5	- 4	0	- 5	4
Provisions pour litiges	79	22	- 16	- 14	1	72
Provisions pour risques sur créances diverses	62	28	- 22	- 18	29	79
Autres provisions	**1 513**	**405**	**- 80**	**- 189**	**- 58**	**1 590**
Provision pour épargne logement	296	3	- 3	- 50	0	246
Provisions pour éventualité diverses	762	306	- 55	- 124	- 32	856
Autres provisions	455	96	- 23	- 15	- 25	488
Provisions pour engagements de retraite	**1 649**	**169**	**- 41**	**- 26**	**- 201**	**1 550**
Total	**3 778**	**1 005**	**- 170**	**- 569**	**- 232**	**3 811**

	01.01.2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2022 retraité
Provisions pour risques	**702**	**406**	**- 23**	**- 468**	**- 1**	**616**
Sur engagements de garantie	365	191	- 8	- 224	- 10	314
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*48*	*56*	*0*	*- 33*	*0*	*70*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*151*	*61*	*0*	*- 132*	*0*	*80*
Sur engagements de financement et de garantie	201	153	- 3	- 199	1	153
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*90*	*96*	*0*	*- 86*	*- 1*	*99*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*71*	*47*	*0*	*- 85*	*- 1*	*32*
Provision pour impôt	2	7	0	- 2	1	8
Provisions pour litiges	86	25	- 8	- 21	- 3	79
Provisions pour risques sur créances diverses	48	30	- 4	- 22	10	62
Autres provisions	**1 752**	**253**	**- 155**	**- 300**	**- 37**	**1 513**
Provision pour épargne logement	369	17	- 5	- 85	0	296
Provisions pour éventualité diverses	963	128	- 88	- 216	- 25	762
Autres provisions	420	108	- 62	1	- 12	455
Provisions pour engagements de retraite	**1 996**	**115**	**- 109**	**- 87**	**- 266**	**1 649**
Total	**4 450**	**774**	**- 287**	**- 855**	**- 304**	**3 778**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	26 668	8 188	7 872	42 729
Montant des provisions sur PEL	176	26	43	246
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				5 668
Montant des provisions sur CEL				8
Dotations Provisions EL				- 3
Reprises Provisions EL				53
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				85
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2

Dépots PEL hors gamme Capital.

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2023
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 064	122	- 46	75	1 216
Compléments de retraite	254	7	- 10	- 185	65
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	214	27	- 3	- 80	157
Total comptabilisé	**1 532**	**156**	**- 59**	**- 190**	**1 438**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	23	0	- 6	- 8	9
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**23**	**0**	**- 6**	**- 8**	**9**
Autres engagements	**95**	**14**	**- 2**	**- 4**	**103**
Total comptabilisé	**95**	**14**	**- 2**	**- 4**	**103**
Total	**1 650**	**170**	**- 67**	**- 202**	**1 550**

	01.01.2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2022 retraité
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 450	93	- 141	- 338	1 064
Compléments de retraite	200	7	- 13	60	254
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	232	13	- 31	0	214
Total comptabilisé	**1 882**	**113**	**- 185**	**- 278**	**1 532**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	11	3	0	9	23
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**11**	**3**	**0**	**9**	**23**
Autres engagements	**102**	**0**	**- 12**	**5**	**95**
Total comptabilisé	**102**	**0**	**- 12**	**5**	**95**
Total	**1 995**	**116**	**- 197**	**- 264**	**1 650**

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Taux d'actualisation [1]	3,19 % à 3,82 %	3,12 % à 3,89 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,78 % à 4,46 %	1,0 % à 4,68 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2022 retraité	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2023
Engagements	1 484	47	64	8	19	139	- 10	0	- 56	1630
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	429	15	0	0	0	1	- 20	0	0	425
Provision	**1 055**	**32**	**64**	**7**	**19**	**137**	**11**	**0**	**- 56**	**1 205**

Variation de la dette actuarielle	01.01.2022	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2022 retraité
Engagements	2 037	15	74	0	4	- 470	- 11	0	- 100	1 484
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	595	5	0	0	0	- 40	0	0	- 132	429
Provision	**1 442**	**10**	**74**	**0**	**4**	**- 430**	**- 11**	**0**	**31**	**1 055**

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 101 Me / une augmentation de 107 Me de l'engagement.

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2022 retraité	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2023
Juste valeur des actifs du régime	1 197	- 3	39	- 11	- 33	0	- 128	1 061

Variations de la juste valeur des actifs du régime	01.01.2022	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2022 retraité
Juste valeur des actifs du régime	1 315	26	6	39	- 25	0	- 165	1 197

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2023 Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	60 %	22 %	0 %	11 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	2 %	3 %	1 %
Total	**61 %**	**24 %**	**3 %**	**12 %**

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2022 retraité Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	70 %	16 %	0 %	8 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	1 %	3 %	1 %
Total	**70 %**	**17 %**	**4 %**	**9 %**

Engagements de retraite à prestations définies

	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière	
Compléments de retraite (art. 39)	14,63

** Hors entités étrangères du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

17b - Passifs éventuels

Néant.

NOTE 18 - réserves liées au capital et réserves

18a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Capital et réserves liées au capital	11 504	11 644
- Capital	11 476	11 616
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	28	28
Réserves consolidées	59 125	54 994
- Réserves réglementées	9	9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	58 948	54 790
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	178	173
- Report à nouveau	169	195
Total	**70 629**	**66 638**

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	- 942	- 1 071
- Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 396	997
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	- 194	- 228
- actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	114	272
- dérivés de couverture (CFH)	- 1	19
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	10
- Autres	- 185	- 85
Total	**188**	**- 85**

** Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2023	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80 %	26	442	0	19 511	103	- 5	1 381

** Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

31.12.2022 retraité	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80 %	26	427	0	18 007	130	23	1 398

** Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 19 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Engagements de financement	**101 709**	**105 847**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	742	577
Engagements en faveur de la clientèle	100 967	105 270
Engagements de garantie	**32 330**	**32 477**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 693	5 422
Engagements d'ordre de la clientèle	27 637	27 055
Engagements sur titres	**4 231**	**2 621**
Autres engagements donnés	4 231	2 621

Engagements reçus	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Engagements de financement	**35 377**	**29 106**
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 187	28 806
Engagements reçus de la clientèle	190	300
Engagements de garantie	**174 739**	**178 008**
Engagements reçus d'établissements de crédit	69 216	68 240
Engagements reçus de la clientèle	105 523	109 768
Engagements sur titres	**2 533**	**3 861**
Autres engagements reçus	2 533	3 861

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Actifs donnés en pension	42 059	66 038
Passifs associés	40 990	67 683

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Titres prêtés	0	390
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 770	4 025
Total	**6 770**	**4 415**

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 20 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2023		31.12.2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales[1]	8 297	- 3 457	1 881	- 767
. Clientèle	17 156	- 10 017	12 420	- 3 488
- dont crédit-bail	1 170	- 376	754	- 230
- dont obligation locative	0	- 14	0	- 9
. Instruments dérivés de couverture	9 112	- 8 338	2 768	- 2 692
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 350	- 612	688	- 81
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	1 407	0	463	0
. Titres au coût amorti	211	0	37	0
. Dettes représentées par un titre	0	- 5 637	0	- 2 026
. Dettes subordonnées	0	- 96	0	- 86
Total	**37 533**	**- 28 157**	**18 257**	**- 9 140**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*27 071*	*- 19 207*	*14 801*	*- 6 367*
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		*- 19 207*		*- 6 367*

(1) Au 31/12/2023 : dont - 23 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 40 millions d'euros en charges.
Au 31/12/2022 : dont - 281 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 208 millions d'euros en charges.

NOTE 21 - Commissions

	31.12.2023		31.12.2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	21	- 19	33	- 43
Clientèle	2 330	- 30	2 256	- 28
Titres	1 332	- 102	1 363	- 67
dont activités gérées pour compte de tiers	*993*	*0*	*982*	*0*
Instruments dérivés	5	- 12	10	- 11
Change	39	- 2	42	- 2
Engagements de financement et de garantie	170	- 100	192	- 123
Prestations de services	3 295	- 1 597	3 209	- 1 580
TOTAL	**7 192**	**- 1 862**	**7 105**	**- 1 854**

NOTE 22 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Instruments de transaction	370	233
Instruments à la juste valeur sur option	- 150	137
Inefficacité des couvertures	70	- 38
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	70	- 38
. Variations de juste valeur des éléments couverts	1 454	- 1 393
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 1 384	1 355
Résultat de change	172	59
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	505	579
Total des variations de juste valeur	**967**	**970**

NOTE 23 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs Disponibles à la vente

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Dividendes	46	42
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	- 185	- 185
Total	**- 139**	**- 143**

NOTE 24 - Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur:	0	4
Prêts	0	4
Total	**0**	**4**

NOTE 25 - Produits nets des activités d'assurance

25a - Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Revenus des contrats d'assurance	8 238	8 004
Charges des contrats d'assurance	- 6 393	- 6 190
Résultat des contrats d'assurance	**1 845**	**1 814**
Charges nettes des traités de réassurance	13	94
Résultat des activités d'assurance	**1 858**	**1 908**
Produits nets des investissements financiers d'assurance	8 779	- 7 028
Charges financières nettes d'assurance	- 8 653	7 140
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	5	3
Total	**1 989**	**2 023**

Résultat des activités d'assurance et réassurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Assurance		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
- Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	1 359	1 186
- Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	184	152
- Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	39	25
- Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 840	1 735
- Autres	15	125
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**3 437**	**3 223**
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**4 985**	**4 781**
charges liées aux contrats d'assurance	**- 6 393**	**- 6 190**
TOTAL Résultat de services d'assurance	**2 029**	**1 814**
TOTAL Résultat de services de réassurance	**13**	**94**

Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Résultat d'investissement	**8 977**	**- 6 891**
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	- 8 627	7 179
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	- 81	- 36
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	- 2	- 3
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	- 3 226	11 876
Charges financières nettes sur contrats d'assurance	**- 11 936**	**19 016**
Résultat financier nets nets des contrats de réassurance	**20**	**- 67**
Total	**957**	**- 1 385**

25b - Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	2 771	2 052
Commissions	23	320
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 401	- 9 639
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35	219
Produits nets sur immeubles de placement	- 450	17
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activité d'assurance	- 1	3
Total	**8 779**	**- 7 028**

NOTE 26 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Produits des autres activités		
Immeubles de placement*	0	11
- plus values de cession	0	11
Charges refacturées	113	117
Autres produits	1 808	1 935
Sous-total	**1 921**	**2 063**
Charges des autres activités		
Immeubles de placement*	- 22	- 15
- dotations aux provisions/amortissements	- 22	- 15
Autres charges	- 721	- 660
Sous-total	**- 741**	**- 676**
Total net des autres produits et charges	**1 178**	**1 388**

** hors activités d'assurance.*

NOTE 27 - Frais généraux

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Charges de personnel	- 6 550	- 6 229
Charges générales d'exploitation d'assurance (part non rattachable)	- 154	- 143
Autres charges	- 4 367	- 4 113
TOTAL	**- 11 071**	**- 10 485**

27 a - Charges de personnel hors activité d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Salaires et traitements	- 3 917	- 3 800
Charges sociales	- 1 787	- 1 527
Avantages du personnel à court terme (1)	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 458	- 545
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 496	- 477
Autres	110	122
TOTAL	**- 6 550**	**- 6 229**

(1) A noter, le montant des avantages du personnel à court terme tient compte de l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13/09/2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

Effectifs moyens

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Techniciens de la banque	46 053	45 996
Cadres	38 531	37 491
Total	**84 584**	**83 487**
Dont France	71 850	70 562
Dont étranger	12 734	12 925

27 b - Autres charges d'exploitation hors activité d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Impôts et taxes (1)	- 567	- 721
Locations	- 387	- 327
- locations à court terme d'actifs (2)	- 96	- 99
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (3)	- 276	- 215
- autres locations	- 15	- 13
Autres services extérieurs	- 2 384	- 2 148
Autres charges diverses	- 81	- 33
Total	**- 3 419**	**- 3 229**

(1) Le poste «Impôts et taxes» comprend une charge de 259 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2023, contre 377 millions d'euros en 2022. Les dépôts de garanties afférents sont détaillés en note 2b.
(2) inclut l'immobilier en tacite reconduction.
(3) Inclut le matériel informatique.

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles hors activité d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Amortissements :	- 942	- 880
- immobilisations corporelles	- 713	- 657
dont droits d'utilisation	- 261	- 251
- immobilisations incorporelles	- 229	- 223
Dépréciations :	- 6	- 4
- immobilisations corporelles	- 1	- 2
- immobilisations incorporelles	- 5	- 2
Total	**- 948**	**- 884**

27 d - Charges d'exploitation d'assurance

Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance :

31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Charges de personnel	**- 1 129**	**- 1 111**
Salaires et traitements	- 976	- 973
Charges sociales	- 78	- 77
Avantages du personnel à CT	- 8	- 6
Interessement et participation des salariés	- 38	- 27
Impots, taxe et versements asimilés sur rémunération	- 28	- 28
Autres	- 1	- 2
Autres charges d'exploitation	**- 1 021**	**- 1 039**
Impots & taxes	- 62	- 75
Locations	- 22	- 18
- location à court terme d'actifs	0	0
- locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
- autres locations	- 20	- 18
Autres services exterieurs	- 898	- 917
Mécénat	- 9	0
Autres charges diverses	- 31	- 29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**- 11**	**- 12**
Amortissements	- 11	- 12
-immo. Corp	- 10	- 11
dont droits d'utilsiation	- 3	- 4
-immo. Incorp	- 1	- 1
Dépréciations	0	0
-Immo. Corp	0	0
-Immo. Incorp	0	0
Total des frais liés aux activités d'assurance	**- 2 161**	**- 2 162**
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	- 391	- 436
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	238	217
Frais d'acquisition amortis	- 24	- 11
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Total	**- 177**	**- 231**
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	**- 2 338**	**- 2 393**
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	- 2 184	- 2 250
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	- 154	- 143

NOTE 28 - Coût du risque de crédit

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
- pertes attendues à 12 mois (S1)	63	- 408
- pertes attendues à terminaison (S2)	125	372
- actifs dépréciés (S3)	- 1 610	- 934
Total	**- 1 422**	**- 970**

31.12.2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 1 312**	**1 375**				**63**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	- 5	4				- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 128	1 209				81
- dont location financement	- 48	46				- 2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 2	1				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 26	22				- 4
- Engagements donnés	- 151	139				- 12
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 2 075**	**2 200**				**125**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	1				1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 963	2 099				136
- dont location financement	- 65	61				- 4
- Engagements donnés	- 112	100				- 12
Actifs dépréciés (S3)	**- 2 758**	**2 037**	**- 692**	**- 343**	**146**	**- 1 610**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 2 613	1 925	- 692	- 340	146	- 1 574
- dont location financement	- 32	30	- 12	- 3	1	- 16
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	2	0	0	0	2
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	0	0	0	0	- 3
- Engagements donnés	- 142	110	0	- 3	0	- 35
Total	**- 6 145**	**5 612**	**- 692**	**- 343**	**146**	**- 1 422**

31.12.2022 retraité	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 976**	**568**				**- 408**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	- 7	4				- 3
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 803	433				- 370
- dont location financement	- 65	28				- 37
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 1	1				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 12	11				- 1
- Engagements donnés	- 153	119				- 34
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 1 274**	**1 646**				**372**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 162	1 423				261
- dont location financement	- 66	68				2
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	6				3
- Engagements donnés	- 108	217				109
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 864**	**1 957**	**- 847**	**- 331**	**151**	**- 934**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0		0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 766	1 821	- 837	- 320	151	- 951
- dont location financement	- 30	30	- 12	- 5	4	- 13
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	19	0	0	0	19
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	- 8	0	0	- 8
- Engagements donnés	- 98	117	- 2	- 11	0	6
Total	**- 4 114**	**4 171**	**- 847**	**- 331**	**151**	**- 970**

NOTE 29 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	13
. Moins-values de cession	- 19	- 27
. Plus-values de cession	29	40
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	64	- 148
TOTAL	**74**	**- 135**

NOTE 30 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	- 1 005
TOTAL	**0**	**- 1 005**

En 2022, une dépréciation du goodwill sur Targo Bank Allemage et GACM Espagne.

NOTE 31 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Charge d'impôt exigible	- 1 639	- 1 597
Charge d'impôt différé	- 38	- 173
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 24	9
TOTAL	**- 1 701**	**- 1 761**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Taux d'impôt théorique	25,83 %	25,83 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 1,26 %	- 2,03 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 0,68 %	- 1,01 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,26 %	0,33 %
Impact du *carry back*	0,52 %	- 0,53 %
Décalages permanents	1,23 %	6,27 %
Autres	1,19 %	0,40 %
Taux d'impôt effectif	**27,09 %**	**29,26 %**
Résultat taxable	6 282	6 016
Charge d'impôt	**27,09 %**	**29,26 %**

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

NOTE 32 - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2023 Mouvements	31.12.2022 retraité Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 12	72
Sous-total	***- 12***	***72***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat *	23	21
Autres mouvements	- 146	- 239
Sous-total	***- 123***	***- 218***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 25	29
Sous-total	***- 25***	***29***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	2 920	- 9 868
Sous-total	***2 920***	***- 9 868***
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 2 400	8 770
Sous-total	***- 2 400***	***8 770***
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 3	3
Sous-total	***- 3***	***3***
Réévaluation des contrats d'assurance avec élément de participation directe - non recyclable		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	15	- 68
Sous-total	***15***	***- 68***
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	- 11	23
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 91	321
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 3	- 4
TOTAL	**267**	**- 940**

** sur instruments de dettes.*

NOTE 33 - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	- 12	0	- 12	72	0	72
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	- 119	- 4	- 123	- 301	84	- 217
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	3 849	- 929	2 920	- 13 341	3 472	- 9 869
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 34	9	- 25	39	- 10	29
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	- 3 234	834	- 2 400	11 821	- 3 051	8 770
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	1	- 4	- 3	- 20	23	3
Réévaluation des contrats d'assurance avec élément de participation directe - non recyclable	15	0	15	- 68	0	- 68
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	- 15	4	- 11	31	- 8	23
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 136	45	- 91	460	- 139	321
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 3	0	- 3	- 4	0	- 4
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**312**	**- 45**	**267**	**- 1 311**	**371**	**- 940**

4. Note relative aux informations sur les entités structurées non consolidées

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :
- Véhicules de titrisation (SPV) : le groupe ne détient aucun véhicule de titrisation significatif non consolidé.
- Financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.
- Organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2023	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	1 117	44 822	2 845
Valeur comptable des actifs financiers (1)	252	20 666	1 034
Exposition maximale au risque de perte	252	3 045	0

31.12.2022 retraité	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	547	24 201	2 537
Valeur comptable des actifs financiers (1)	133	15 936	1 036
Exposition maximale au risque de perte	133	3 760	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à-vis de ces entités structurées.
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. Information sectorielle

Répartition du bilan par activités

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
31.12.2023	1 459 899	207 350	134 299	45 218	128 584	1 975 350	- 832 756	1 142 594
Total bilan	**73,9 %**	**10,5 %**	**6,8 %**	**2,3 %**	**6,5 %**	**100,0 %**		
31.12.2022 retraité	1 388 259	192 434	140 190	42 162	143 543	1 906 588	- 801 526	1 105 062
Total bilan	**72,8 %**	**10,1 %**	**7,4 %**	**2,2 %**	**7,5 %**	**100,0 %**		

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2023	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	14 484	1 546	1 624	1 459	738	- 1 150	18 701
Frais généraux	- 9 919	- 171	- 501	- 957	- 673	1 150	- 11 071
Résultat brut d'exploitation	**4 565**	**1 375**	**1 123**	**502**	65		**7 630**
Coût du risque	- 1 175	- 1	- 173	- 73	0		- 1 422
Gains sur autres actifs (1)	45	- 5	8	2	41		91
Résultat avant impôts	**3 435**	**1 369**	**958**	**431**	106		**6 299**
Impôt sur les sociétés	- 984	- 301	- 215	- 109	- 92		- 1 701
Résultat net comptable	**2 451**	**1 068**	**743**	**322**	14		**4 598**
Intérêts minoritaires	22	- 1	0	3	3		27
Résultat net part du groupe	**2 429**	**1 069**	**743**	**319**	**11**	**0**	**4 571**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2022 retraité	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	14 449	1 593	1 585	1 287	768	(1 072)	18 610
Frais généraux	(9 551)	(157)	(461)	(887)	(501)	1 072	(10 485)
Résultat brut d'exploitation	**4 898**	**1 436**	**1 124**	**400**	267		**8 125**
Coût du risque	(948)	0	9	(39)	8		(970)
Gains sur autres actifs (1)	63	(13)	0	15	(1 211)		(1 146)
Résultat avant impôts	**4 013**	**1 423**	**1 133**	**376**	(936)		**6 009**
Impôt sur les sociétés	(1 153)	(341)	(163)	(85)	(19)		(1 761)
Résultat net comptable	**2 860**	**1 082**	**970**	**291**	(955)		**4 248**
Intérêts minoritaires	27	0	0	2	3		32
Résultat net part du groupe	**2 833**	**1 082**	**970**	**289**	**(958)**	**0**	**4 216**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales	101 307	14 946	1 874	118 127	125 600	11 631	4 970	142 201
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 562	369	2 711	35 642	30 412	540	863	31 815
Instruments dérivés de couverture	5 516	78	30	5 624	9 642	94	82	9 818
Actifs financiers au coût amorti	640 775	70 866	11 179	722 820	605 340	66 448	10 294	682 082
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	73 293	1 229	3 310	77 832	61 068	1 257	2 407	64 732
dont prêts et créances sur la clientèle	564 023	67 222	7 869	639 114	541 787	62 767	7 887	612 441
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 985	784	11 010	47 779	32 428	811	9 582	42 821
Placements financiers des activités d'assurance	189 526	1 785	0	191 311	176 924	1 807	0	178 731
Contrats d'assurance émis -Actif	15	0	0	15	18	0	0	18
Contrats de réassurance détenus - Actif	530	0	0	530	477	0	0	477
Participations dans les entreprises MEE	53	37	135	225	33	34	130	198

PASSIF	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales	0	28	3	31	0	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 947	241	224	20 412	20 231	325	442	20 998
Instruments dérivés de couverture	5 593	14	6	5 613	7 084	23	5	7 112
Dettes envers les établissements de crédit	44 884	180	11 290	56 354	70 848	4 302	8 832	83 982
Dettes envers la clientèle	520 322	70 259	3 569	594 150	496 848	65 032	3 989	565 869
Dettes représentées par un titre	164 962	6 177	10 076	181 215	146 722	1 356	10 991	159 069

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2023				31.12.2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	14 461	4 015	225	18 701	14 789	3 579	242	18 610
Frais généraux	- 8 710	- 2 251	- 110	- 11 071	- 8 267	- 2 109	- 109	- 10 485
Résultat brut d'exploitation	5 751	1 764	115	7 630	6 509	1 483	133	8 125
Coût du risque	- 759	- 665	2	- 1 422	- 409	- 587	26	- 970
Gains sur autres actifs**	70	2	19	91	- 1 177	2	29	- 1 146
Résultat avant impôts	5 062	1 101	136	6 299	4 923	898	188	6 009
Résultat net global	3 710	785	103	4 598	3 478	615	155	4 248
Résultat net part du groupe	**3 692**	**776**	**103**	**4 571**	**3 457**	**604**	**155**	**4 216**

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*
*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. Autres informations

Note I.1 - Hiérarchie de Juste Valeur des instruments financiers évalués au coût amorti ou au coût au bilan

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Au 31 décembre 2023, une grande partie du Groupe Crédit Mutuel a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Pour ces entités, les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2022, les justes valeurs des prêts et créances à la clientèle étaient estimées sur la base d'une courbe de taux sans risque à laquelle était ajouté un spread de crédit et un spread de liquidité calculés de façon globale.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que les prêts et créances comptabilisés au coût amorti ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2023.

Montants en M€	31.12.2023						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**801 493**	**843 859**	**- 42 366**	**5 986**	**332 306**	**463 200**	**801 493**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	798 817	840 948	- 42 131	3 539	332 088	463 190	798 817
Caisse, Banques centrales	118 141	118 127	14	0	118 141	0	118 141
Prêts et créances sur établissements de crédit	74 296	77 832	- 3 536	0	74 296	0	74 296
Prêts et créances à la clientèle [1]	600 572	639 115	- 38 543	0	137 388	463 185	600 572
Titres	5 808	5 874	- 66	3 539	2 264	5	5 808
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9 - Acivités d'assurance	2 676	2 911	- 235	2 447	218	11	2 676
Prêts et créances	156	272	- 116	0	145	11	156
Titres	2 520	2 639	- 119	2 447	73	0	2 520
Passifs	**840 358**	**845 427**	**- 5 068**	**854**	**477 769**	**361 736**	**840 358**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	840 358	845 427	- 5 068	854	477 769	361 736	840 358
Dettes envers les établissements de crédit	56 964	56 354	610	0	56 910	54	56 964
Dettes envers la clientèle	593 217	594 150	- 933	0	240 441	352 776	593 217
Dettes représentées par un titre	176 640	181 215	- 4 575	0	167 881	8 759	176 640
Dettes subordonnées	13 538	13 708	- 171	854	12 537	147	13 538

(1) La juste valeur au 31 décembre 2022 des prêts et créances à la clientèle comptabilisés au coût amorti telle que présentée ci-dessous n'a pas été modifiée pour refléter les effets à cette date de l'affinement méthodologique réalisé en 2023.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif,
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Montants en M€	31.12.2022 retraité						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**765 078**	**828 020**	**- 62 942**	**5 693**	**318 305**	**441 080**	**765 078**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	761 341	824 283	- 62 942	3 084	317 195	441 061	761 341
Caisse, Banques centrales	142 206	142 201	5	0	142 187	19	142 206
Prêts et créances sur établissements de crédit	59 573	64 732	- 5 159	0	59 573	0	59 573
Prêts et créances à la clientèle	554 823	612 441	- 57 617	0	113 781	441 042	554 823
Titres	4 739	4 909	- 170	3 084	1 654	0	4 739
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9 - Acivités d'assurance	3 737	3 737	0	2 608	1 110	19	3 737
Prêts et créances	1 129	1 129	0	0	1 110	19	1 129
Titres	2 608	2 608	0	2 608	0	0	2 608
Passifs	**805 393**	**820 903**	**- 15 510**	**- 707**	**512 435**	**293 666**	**805 394**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	805 393	820 903	- 15 510	- 707	512 435	293 666	805 394
Dettes envers les établissements de crédit	82 831	83 982	- 1 151	0	82 831	0	82 831
Dettes envers la clientèle	562 424	565 868	- 3 444	0	278 869	283 556	562 425
Dettes représentées par un titre	149 041	159 069	- 10 029	0	138 930	10 110	149 041
Dettes subordonnées	11 097	11 983	- 886	- 707	11 804	0	11 097

Note I.2 - Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser 348 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

Note I.3 - Informations sur les parties liées

Montants en M€	31.12.2023 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2022 retraité Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs financiers à la JVCP	**0**	**0**
Actifs financiers au coût amorti	**1**	**0**
dont comptes ordinaires	*0*	*0*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements financiers des activités d'assurance	0	0
Contrats d'assurance émis - Actif	0	0
Contrats de réassurance détenus - Actif	0	0
Actifs divers	**6**	**46**
Passifs	**0**	**0**
Dettes envers les établissements de crédit	48	42
dont comptes ordinaires	*41*	*35*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	7	13
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	0	0
Intérêts versés	- 1	0
Commissions reçues	1	0
Commissions versées	- 1	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	7	6
Produits des contrats d'assurance émis	0	0
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	- 5	0
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	0
Produits nets des placements financiers liés aux activité d'assurance	0	0
Autres produits et charges	28	10
PNB	**29**	**16**
Frais généraux	**- 8**	**2**
Engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie donnés	2	1
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	1	1

Note I.4 - Rémunérations des dirigeants

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	674	0	11	2	687

** Directeur général, directeur général adjoint.*

Note I5 - Honoraires CAC

	31.12.2023					
	ERNST & YOUNG		KPMG		AUTRES	
Montants en millions d'euros HT	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
Certification des comptes	1,96	72 %	10,32	93 %	13,58	81 %
Services autres que la certification des comptes*	0,77	28 %	0,73	7 %	3,08	19 %
Total	**2,73**	**100 %**	**11,05**	**100 %**	**16,66**	**100 %**

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2023 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

	31.12.2022					
	ERNST & YOUNG		KPMG		AUTRES	
Montants en millions d'euros HT	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
Certification des comptes	2,44	69 %	12,23	93 %	14,20	92 %
Services autres que la certification des comptes*	1,12	31 %	0,93	7 %	1,52	8 %
Total	**3,56**	**100 %**	**13,16**	**100 %**	**15,72**	**100 %**

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2022 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055 – 92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris – La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

A l'Assemblée Générale de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 3.1.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 3.1.8.6 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui peuvent conduire, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests, les principales hypothèses et les paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note 3.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 15 mai 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille
Associé

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj
Associé

Vanessa Jolivalt
Associée

Tout savoir sur le groupe Crédit Mutuel : **www.creditmutuel.com**

Suivre le Crédit Mutuel sur les réseaux sociaux :

Photos : Crédit Mutuel - Adobe Stock

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL - 46 RUE DU BASTION - 75017 PARIS

Crédit Mutuel